VENDREDI 09 JANVIER 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1867
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Colère agricole : acte II



Ils avaient prévenu : les manifestations agricoles qui ont eu lieu en plusieurs endroits du territoire n'étaient que mises en pause, le temps des fêtes. Dès le 5 janvier, des blocages d'accès aux autoroutes ont eu lieu, notamment en Côte-d'Or. La possible signature de l'accord du Mercosur, le 12 janvier, est le point saillant des revendications mais, en arrière plan, les négociations pour la future PAC, la DNC ou la simplification administrative, annoncée mais qui se concrétise peu dans les faits alimentent aussi la colère.

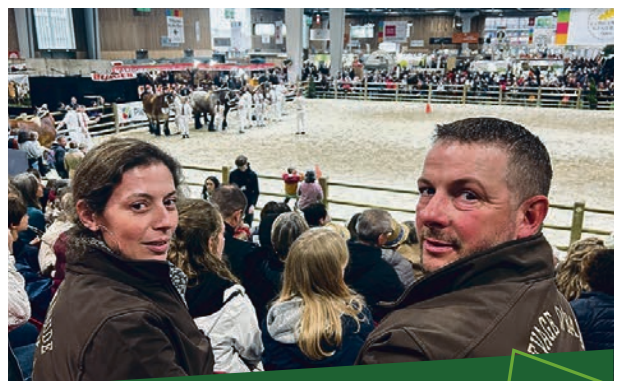
Pages 04 et 05



P.09
ACTUALITÉS *Région*
Coopératives // Nouvelle stratégie pour Bourgogne du Sud



P.10
EN IMAGES
Dessin de presse // L'année agricole 2025 crayonnée par Michel Cambon



P.12
RÉTROSPECTIVE
L'année 2025 en images
seconde partie





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ACTIONS SYNDICALES: ÇA BOUGE, EN CÔTE-D'OR !

.05 SOLIDARITÉ: TOUS AVEC CLÉMENT !

.06 CERFRANCE: FERMOSCOPIE DE L'YONNE

.07 NOUVELLE ANNÉE: LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

.08 DIVERSIFICATION: UN SYSTÈME BIEN HUILÉ…

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 COOPÉRATIVES: NOUVELLE STRATÉGIE POUR BOURGOGNE DU SUD

EN IMAGES // RÉTROSPECTIVE

.10 DESSIN DE PRESSE: L'ANNÉE AGRICOLE 2025 CRAYONNÉE PAR MICHEL CAMBON

RÉTROSPECTIVE // SECONDE PARTIE

.12 L'ANNÉE 2025 EN IMAGES

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.18 FERME PÉDAGOGIQUE : UNE LIBERTÉ À VIVRE

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.27 SYLVICULTURE: ARNAUD LABAUME , L'HOMME QUI GRIMPE AUX ARBRES

.28 SOLIDARITÉ: LA MAGIE, UNE PARENTHÈSE ENCHANTÉE POUR LES ENFANTS HOSPITALISÉS



// LE DESSIN

// EN BREF

Retraites 25 meilleures années : les décrets parus au JO, pour application au 1er janvier

Les décrets d'application de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) du 28 février 2025 sur la réforme des retraites agricoles, dite des 25 meilleures années sont parus au Journal officiel le 31 décembre, pour application au 1er janvier, comme promis par le gouvernement. Pour les départs en retraite à partir du 1er janvier 2026 (en métropole), le calcul de la retraite de base des exploitants agricoles, des conjoints collaborateurs et aides familiaux prendra désormais pour base les 25 meilleures années de revenus, comme dans le régime général et celui des indépendants. Pour celles attribuées entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027, un recalcul des droits sera effectué en 2028 : le montant de la retraite sera alors soit confirmé, soit revalorisé.

Acétamipride Le débat sur la pétition contre la loi Entraves reporté d'une semaine

Le débat à l'Assemblée nationale sur la pétition contre la loi Entraves, qui avait recueilli lors de l'été 2025 plus de deux millions de signatures, initialement prévu mercredi 7 janvier, est reporté à février, a indiqué le 5 janvier l'entourage de la rapporteure Aurélie Trouvé (LFI). Cela doit *« permettre la présence de la ministre [de l'Agriculture Annie] Genevard »*, qui doit se rendre à Bruxelles mercredi, a annoncé l'entourage de Mme Trouvé. Aucune pétition n'a jamais été débattue jusqu'ici dans l'hémicycle dans l'histoire de la Ve République. Le débat ne donnera toutefois pas lieu à un vote et ne modifiera pas la loi. Doivent s'exprimer lors du débat le président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée Stéphane Travert (apparenté EPR), les deux rapporteures Aurélie Trouvé (LFI) et Hélène Laporte (RN), tous les groupes politiques et le gouvernement. Lors des débats en commission, les débats s'étaient concentrés sur l'acétamipride, dont la réautorisation prévue par le texte a finalement été censurée par le Conseil constitutionnel. Le gouvernement doit encore se positionner sur l'opportunité d'un projet de loi de réautorisation de l'acétamipride, poussé par la FNSEA et la droite du Parlement.

Frelon asiatique Un décret prépare la mise en œuvre du plan de lutte, arrêté à venir

Un décret paru au Journal officiel le 30 décembre précise les modalités de mise en œuvre du plan national de lutte contre le frelon asiatique, et de sa déclinaison dans les départements. Pour rappel, ce plan national de lutte contre la prolifération du frelon à pattes jaunes figure dans la loi du même nom adoptée le 6 mars à l'Assemblée. Le décret indique que le plan national de lutte sera *« adopté par un arrêté conjoint »* des ministres de l'Écologie et de l'Agriculture, après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cnopsav). Ce plan national sera mis à jour *« au plus tard »* tous les six ans. La déclinaison départementale du plan sera adoptée *« par arrêté préfectoral »*, après avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cropsav). Les plans départementaux devront être *« mis à jour au plus tard six mois après l'adoption de l'arrêté »*. Fin novembre, les apiculteurs de l'Unaf, soutenus par de nombreux députés, demandaient urgemment la mise en place du plan.

Climat L'agroclimatologue Serge Zaka placé sous protection policière

Spécialiste des effets du dérèglement climatique sur l'agriculture, l'agroclimatologue Serge Zaka a révélé, le 31 décembre au micro d'Ici Hérault, avoir été placé sous protection policière du ministère de l'Intérieur, après avoir reçu de *« nombreuses »* menaces de mort liées à ses prises de parole publiques. Très présent sur les réseaux sociaux, M. Zaka y décrypte les effets concrets du réchauffement climatique sur l'agriculture. Ces derniers jours, l'agroclimatologue a notamment dénoncé l'emballement médiatique autour de l'épisode de froid observé en France en décembre, qualifié à tort de *« vague de froid »*. Il rappelle que cette notion repose sur des critères scientifiques précis qui n'étaient pas réunis. Selon lui, ce type de confusion nourrit les discours climatosceptiques et contribue à la violence des réactions en ligne. À la suite de son intervention, M. Zaka a été la cible, pendant 72 heures, d'un flot d'insultes et de menaces sur le réseau X, mais également par mail et SMS, comme il l'a précisé sur son compte LinkedIn.

// EN IMAGE

Parade de Noël des JA de Decize/La Machine // Une première réussie

Le 20 décembre, les JA de Decize-La Machine, dans la Nièvre, organisaient pour la première fois un défilé de tracteurs décorés. Cette parade de Noël a réuni environ 2 000 visiteurs autour des quatorze tracteurs et une ensileuse rassemblés pour l'occasion. Le président des JA du canton, Quentin Garnier, résume ce rendez-vous comme un *« moment inoubliable »*. Il ajoute *« Nous ne pensions pas avoir autant de monde, cela fait donc plaisir à voir et est très gratifiant. Cela nous conforte pour l'avenir »*. Sur ce point, il l'assure, *« il est certain que nous referons une action de ce type, mais peut-être de manière plus importante, avec pourquoi pas un marché de Noël en parallèle »*. Rendez-vous est donc pris pour l'an prochain.

Chloé Monget



Camille Deroche.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// NOUVEAUTÉS

Ce qui change pour les agriculteurs en 2026

Retraites, cotisations sociales, crédits d'impôt, revalorisations des aides couplées… 2026 sera marquée par de nombreux changements pour les chefs d'exploitation. Tour d'horizon non exhaustif.



Pxhere

La loi de finances 2026 devrait apporter des changements sur la fiscalité pour les agriculteurs.

Cotisations sociales MSA

Depuis le 1er janvier, les cotisations sociales des exploitants agricoles (maladie, retraite de base, retraite complémentaire, etc.) ainsi que la CSG-CRDS seront calculées sur une assiette unique de « revenu professionnel brut », à la place des assiettes actuelles morcelées. Concrètement, cette assiette correspond au résultat d'exploitation avant cotisations, avec un abattement forfaitaire unique de 26 %, encadré par un plancher et un plafond indexés sur le Plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS). Les mécanismes qui permettent de lisser les revenus, comme la moyenne triennale, sont conservés, afin de tenir compte des fortes variations de résultats d'une année à l'autre. En parallèle, la part des cotisations dites « contributives » (celles qui ouvrent des droits : maladie, retraite) augmente, tandis que la part assise sur la CSG-CRDS est réduite, avec l'objectif affiché de renforcer les droits sociaux futurs des exploitants. Pour les années 2026 et 2027, la MSA appliquera une assiette de transition reconstituée à partir des revenus 2023-2024 pour lisser l'impact de la réforme sur les appels de cotisations. Chaque exploitant recevra un détail de ses nouvelles assiettes et des effets sur ses cotisations.

Retraite

Pour les départs à la retraite depuis le 1er janvier, les pensions de base des chefs d'exploitation et d'entreprises agricoles sont désormais calculées sur les 25 meilleures années, comme pour les salariés et les autres indépendants. Le nouveau calcul combine deux périodes de carrière (avant et après 2016). Pour celles attribuées entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027, un recalcul des droits sera effectué en 2028 : le montant de la retraite sera alors soit



Pxhere

Dès 2026, les retraites des chefs d'exploitation seront calculées sur les 25 meilleures années.

confirmé, soit revalorisé. Un crédit d'impôt en faveur de l'accompagnement à la transmission d'exploitation serait créé par le projet de loi de finance. Il serait réservé aux cédants inscrits au répertoire à l'installation et accompagnés par des structures agréées. Ces bénéficiaires pourront disposer d'un crédit d'impôt allant jusqu'à 5 000 € par an et ce, pendant cinq ans.

Fiscalité

La loi de finances 2026 maintiendrait ou adapterait plusieurs dispositifs fiscaux clés pour les exploitations. La déduction pour épargne de précaution (DEP) serait reconduite. La déduction est élargie : seulement 50 % des sommes sont réintégrées dans le résultat fiscal (au lieu de 70 %) et le plafond passe désormais de 150 000 à 250 000 €. Côté crédits d'impôt, celui en faveur de l'agriculture biologique serait prolongé pendant trois ans. Son plafond passerait de 4 500 € à 6 000 €. Le crédit d'impôt « remplacement » devrait être renforcé, avec une prise en charge portée à 100 % au lieu de 60 % des dépenses pour les dix-sept premiers jours (congé, maladie, accident, formation), puis 75 % pour les sept jours suivants. Celui concernant la Haute valeur environnementale, il serait prolongé d'un an. Pour rappel, les exploitations agricoles peuvent obtenir des aides allant de 2 500 € à 10 000 €, en fonction de leurs tailles. Le crédit d'impôt haies devrait faire son retour. Grâce à cette incitation financière et plafonnée à 4 500 € par exploitation (avec des modalités spéciales pour les Gaec), ce crédit d'impôt permet de favoriser la gestion durable des haies. À compter du 1er janvier 2026, les exploitations agricoles pourront bénéficier d'un crédit d'impôt de 7,5 % sur les dépenses facturées par leur Cuma au titre des prestations de mécanisation. Ce crédit est plafonné à 3 000 € par an et soumis à un minimum de 500 € de dépenses.

PAC 2026

Sur le volet des aides, la campagne de la politique agricole commune 2026 s'inscrit dans un Plan stratégique national (PSN) ajusté, validé par la Commission européenne. Les révisions actent notamment une réorientation de crédits en faveur de l'agriculture biologique et des filières en difficulté, ainsi qu'une simplification du financement du Fonds de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE), désormais assuré intégralement par des fonds nationaux, ce qui allège certaines formalités. Les écorégimes et certaines aides couplées font l'objet d'ajustements. L'enveloppe de la voie de l'écorégime spécifique à l'agriculture biologique est ainsi augmentée de 96,30 M€ au total pour les campagnes 2026 et 2027, dans l'objectif de pouvoir verser en 2026 et 2027 le montant prévisionnel de 110 €/ha planifié dans le plan stratégique national. L'enveloppe de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA) sera abondée de 55,40 M€ au total pour les campagnes 2026 et 2027. Par ailleurs, le montant unitaire prévisionnel planifié dans le PSN sera revalorisé de 4 469 à 5 300 €. L'enveloppe allouée à la filière ovine est revalorisée de 7,60 M€ par an en 2026 et 2027 (soit 15,20 M€ au total) avec une augmentation du montant unitaire prévisionnel planifié dans le PSN de 22,54 € au lieu de 20,90 €. L'aide couplée au blé dur sera revalorisée de 7,50 M€ par an en 2026 et en 2027, soit 15 M€ au



total, avec une augmentation du montant unitaire prévisionnel planifié dans le PSN à 110 au lieu de 60,71 €.

L'aide couplée au houblon est renforcée de 100 000 € par an en 2026 et en 2027 afin de pouvoir verser le montant unitaire prévisionnel planifié dans le PSN de 565,36 € pour atteindre le niveau prévu initialement dans le PSN. Ces évolutions s'ajoutent aux mesures nationales en faveur de la souveraineté alimentaire et du renouvellement des générations, prévues par la loi d'orientation agricole (diagnostic installation-transmission, aides au passage de relais, encadrement renforcé de certaines structures).

D'après CERFrance, MSA, MASA, Chambres d'agriculture Réseau FDSEA

Municipales : changement de scrutin

Pour le scrutin 2026, les communes de moins de 1 000 habitants changent de scrutin.

En mars 2026, les Français éliront leurs nouveaux conseillers municipaux. Les communes de moins de 1 000 habitants adopteront le scrutin de liste paritaire comme l'ensemble des autres communes françaises. Selon le ministère de l'Intérieur, ce changement répond à trois objectifs : harmoniser le mode de scrutin sur le territoire, renforcer la parité et répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales.

- Fin du scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

- Fin du panachage

Aujourd'hui, les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le panachage est supprimé. Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

- Effectif légal : Côté liste, elle doit normalement comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et, au plus, deux candidats supplémentaires. Pour respecter la spécificité de ces petites communes, les listes peuvent comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les effectifs légaux varient entre 7 et 11 personnes. (Source : ministère de l'Intérieur)

// ACTIONS SYNDICALES

21 Ça bouge, en Côte-d'Or !

FDSEA et JA 21 ont pris part, dès lundi, aux mobilisations nationales précédant la potentielle signature du Mercosur de ce 12 janvier.



Le premier blocage et la première benne déversée de la semaine, lundi, à Pouilly.



Thomas Cotiby a pris part à plusieurs actions, lui qui est fortement pressenti pour succéder à Antoine Duthu lors de l'assemblée générale des JA, le 30 janvier à Blaisy-Bas.



Clément Stoenel.



Hugo Perroquin, président des JA d'Aignay-Baigneux, présent lundi à Pouilly et le lendemain à Montbard.

Double blocage à Beaune

Faire venir de la viande bovine « bourrée d'hormones » n'est pas imaginable pour Clément Stoenel, président des Jeunes agriculteurs de la Côte (territoire allant de Dijon sud jusqu'au pays beaunois). Ce jeune homme et ses collègues ont bloqué les deux péages d'autoroute à Beaune mardi, dès la fin de matinée : *« Il y a une vingtaine de tracteurs et près de 50 agriculteurs. Nous rejoignons le mouvement national contre le Mercosur. Nous sommes également présents pour manifester contre la taxe carbone et exprimer notre colère sur une éventuelle baisse des aides Pac. À noter que plusieurs de nos collègues de Saône-et-Loire nous ont rejoints aujourd'hui, ils sont majoritairement du secteur de Verdun-sur-le-Doubs. Si le Mercosur venait à être signé en l'état lundi, nul doute que nous saurons nous mobiliser pour aller à Strasbourg le 19 janvier, afin d'alerter les eurodéputés ».*

Des actes, pas des paroles ! Tel est le mot d'ordre dans chacune des actions de la FDSEA et des JA cette semaine. Les manifestants ont bloqué les péages de Pouilly-en-Auxois (lundi et mercredi), Beaune et Til-Châtel mardi, ainsi que Bierre-lès-Semur mercredi. La sous-préfecture de Montbard a elle aussi été ciblée, mardi. Notre journal partant à l'impression mercredi à midi, nous ne sommes pas en mesure de relater ici de probables nouvelles sorties ces dernières heures. Une chose est sûre, les tentatives d'apaisement du Premier ministre ne sont pas suffisantes juste avant la potentielle signature du Mercosur et l'entrée en vigueur du MACF (en lien avec la taxe carbone). De leur côté, les discussions patinent toujours autant sur la Pac. L'une des premières personnes que nous avons rencontrées sur ces manifestations s'appelle Thomas Cotiby, éleveur à Villy-en-Auxois, fortement pressenti pour succéder à Antoine Duthu à la fin du mois : *« Nos revendications sont les mêmes que celles de fin décembre. Nous avions promis de revenir, nous sommes revenus ! Lecornu assure que le budget de la Pac sera maintenu à l'euro près : il serait intéressant de savoir comment il compte s'y prendre, car que tout est décidé au niveau européen ! »*. Antoine Duthu était également présent et ne cachait pas son agacement : *« Si les accords Mercosur passent, ça va péter fort, c'est certain. Ce serait un grand coup de couteau dans le dos des agriculteurs. Le signal envoyé serait horrible, alors que les normes sont toujours aussi nombreuses de notre côté. Je voudrais bien savoir ce que font aujourd'hui les gens qui ont signé la pétition contre l'acétamipride, ils devraient se rebeller, non ? »*.

AG

// TÉMOIGNAGE

21 Louis Mimeur : *« On veut juste une ligne de conduite claire »*

Louis Mimeur, éleveur de bovins et président des Jeunes agriculteurs (JA) de Pouilly-en-Auxois, était au rendez-vous, pour maintenir fermement ses positions. Son idée est simple : se mobiliser pour garder la pression avant la signature du Mercosur, prévue le 12 janvier prochain au Parlement européen, *« pour dire qu'on est encore là, que ce n'est pas oublié. »*, souligne Louis. Récemment élu président des JA de son canton, en octobre dernier, l'éleveur souhaite que la situation se stabilise et soit claire afin de *« pouvoir dire aux jeunes de mon canton «installez-vous en bovins ou en céréales, ça va aller» »*.

Il poursuit : *« pour l'instant, dire qu'on aura encore des vaches dans trois ans, ce n'est pas sûr. Le cours de la viande a repris un peu, mais il y a cinq ans ce n'était pas ça et dans cinq ans ce ne serait peut-être pas le cas non plus. On veut juste une ligne de conduite claire, qu'on ne change pas toutes les cinq minutes notre fusil d'épaule »*. Conscient de la situation, il admet que le *« Mercosur n'est qu'une goutte dans l'océan, il y a déjà des choses signées, mais c'est pour le principe : savoir ce qu'on veut faire de l'agriculture en France »*.

Louise Terrillon





Antoine Duthu (gilet orange) pose une bonne question : *« Que font aujourd'hui les gens qui ont signé la pétition contre l'acétamipride, ils devraient se rebeller, non ? »*.

// SOLIDARITÉ

21

Tous avec Clément !

Le président du syndicat cantonal FDSEA de Baigneux-les-Juifs, président de la commission « productions végétales » de la FDSEA21, était convoqué ce début de semaine au tribunal correctionnel de Dijon.



Mardi matin, à la sortie de l'audience. L'affaire est mise en délibéré au 5 février.



Matthieu Besançon, secrétaire général adjoint de la FDSEA

Un responsable syndical attaqué en son nom propre à l'issue d'une manifestation, c'est non pour la FDSEA ! La convocation de Clément Babouillard faisait suite aux mobilisations exceptionnelles de 2024.

À cette occasion, la FDSEA et les JA dénonçaient notamment *« un traitement partial, anti-agricole par principe, hors de contrôle, de certains agents de l'OFB, qui harcelaient les agriculteurs pour trouver la moindre erreur sans conséquence, et faisaient régner la peur sur le monde agricole »*. Les mobilisations devant l'OFB à Montbard avaient réuni jusqu'à 450 personnes, à chaque fois à l'appel des deux syndicats côte-d'oriens avec des agriculteurs bien sûr, mais aussi d'autres soutiens du monde rural.

Malgré des mobilisations clairement revendiquées par la FDSEA et les JA21, c'est bien un responsable local en son nom propre qui était convoqué au tribunal. Une convocation pour avoir tagué - avec de la bombe à vache — les prénoms de deux agents de l'OFB sur un mur, en demandant leur mutation… Cette *« tentative de faire pression sur nos responsables pour freiner les mouvements à venir est inadmissible »*, déplorent la FDSEA et les JA. Plusieurs agriculteurs étaient présents au tribunal pour soutenir moralement, techniquement et physiquement Clément Babouillard.

L'affaire a été mise en délibéré au 5 février après différentes interventions. Les avis étaient assez mitigés, surtout après ces deux phrases prononcées par la procureure : *« les manifestants qui commettent des infractions seront poursuivis à chaque fois qu'ils seront identifiés. L'action syndicale ne justifie pas le viol de la loi pénale »*.

AG

Réaction

Matthieu Besançon, secrétaire général adjoint de la FDSEA, a assisté à l'audience et réagit à la sortie du tribunal. *« La plaidoirie de l'avocate l'OFB ne change pas depuis le début : il y a toujours de la provocation à outrance, de la stigmatisation des agriculteurs, de la déformation et de l'exagération dans les faits relatés… Les agriculteurs utilisent de la bombe à vache depuis des décennies pour faire passer des messages, cette pratique a toujours existé et n'a jamais posé de problème sauf cette fois-ci, car c'est l'OFB ! S'en prendre à un manifestant en particulier alors que la manifestation est déclarée en préfecture n'a pas de sens. Si l'on suit cette logique, la prochaine fois que 20 tracteurs seront stationnés sur les lignes du tram, les vingt propriétaires recevront un courrier… C'est une tentative d'intimidation et de répression des manifestations, on touche ici à notre fonctionnement syndical ».*

// À MONTBARD ET TIL-CHATEL

21

Sous-préfecture « décorée » et autoroute fermée

Parmi les manifestations agricoles de cette semaine, celles de Montbard et Til-Chatel étaient chargées en symboles.

La sous-préfecture de Montbard s'est vue à nouveau « décorée » de déchets agricoles, mardi 6 janvier. À 15 heures, une vingtaine d'agriculteurs s'y étaient donné rendez-vous afin de déverser leur colère. La FDSEA, les JA et même la CR continuent de maintenir la pression. Ce fut également le cas à la barrière de péage de l'autoroute A31, le même jour, à Til-Chatel. Là, une douzaine de tracteurs était rassemblée et là aussi, le contenu de plusieurs bennes a été déversé. Bâches, pneus, laine… À Montbard comme à Til-Chatel le but était de marquer son opposition à la signature du Mercosur et aux perspectives liées à la future PAC en cours de négociation. : *« Pourquoi la sous-préfecture ? Parce que c'est la représentation de l'État,* expliquait Hugo Perroquin, président des JA sur les cantons d'Aignay-Baigneux-Recey, à l'origine de la manifestation de Montbard. *On parle du Mercosur, de la taxe à l'engrais, du budget de la PAC qui va baisser. »* Là comme à Til-Chatel, des gendarmes étaient déployés afin de préserver le calme. *« On est là pour montrer notre mécontentement mais pas pour dégrader*, prévenait Hugo Perroquin, *aujourd'hui, c'est difficile de mobiliser mais il ne faut pas perdre espoir, notamment pour les plus jeunes. On se bat pour notre carrière. »*

Les inquiétudes s'expriment

La secrétaire générale de la sous-préfecture de Montbard, Marguerite Moindrot, a échangé avec les manifestants. Cette rencontre leur a permis de faire remonter leurs craintes quant à l'avenir de l'agriculture française. Fabien Sulliot, 51 ans, céréalier à Poiseul-la-Ville-Laperrière, avait déjà manifesté à Bruxelles le 18 décembre : *« Dans trois ans, on aura 20 % d'aides en moins et là on nous dit qu'on va avoir une taxe sur les engrais azotés. Sachant que depuis dix ans, ces engrais ont doublé ! »*. Désemparé, il ajoute : *« Aujourd'hui, le métier se complique sérieusement. Les difficultés arrivent. (…) Je ne sais pas comment cela va se passer… Je pense que si le Mercosur est signé, ça va chauffer ! »* Théo Clerget, 17 ans, apprenti éleveur de vaches laitières, est aussi inquiet : *« En tant que jeune, on nous met des bâtons dans les roues. Avec tout ce qu'on entend en ce moment, on ne sait pas si on va pouvoir s'installer, si on va pouvoir en vivre. Pourquoi aller chercher ailleurs des produits agricoles qu'on peut avoir dans notre pays ? »*. Un raisonnement à méditer… De leur côté, les manifestants de Til-Chatel ont déposé un drapeau de l'Union européenne avant de le recouvrir de fumier. Pas besoin d'en dire plus sur leur état d'esprit.

Louise Terrillon et Berty Robert



À Montbard, plusieurs bennes ont été vidées sur des déchets qui avaient déjà été déposés sur place lors de la manifestation du 19 décembre.



Au péage de l'A31, à Til-Chatel, le drapeau de l'UE a symboliquement été descendu de son mât.

// ÉLEVAGE

Une belle année pour les vêlages



Bertrand Potherat, éleveur dans l'Yonne est en plein dans les vêlages et c'est une bonne année !

Mardi 17 décembre, nous retrouvons Bertrand Potherat, éleveur de charolaises à Héry. Certains veaux se cachent derrière leurs mères, nés d'à peine quelques jours. Commencés en octobre, les vêlages de cette année *« retrouvent un rythme de croisière. Un rythme équivalent aux années qui précédaient la pandémie de FCO »,* confie-t-il, le sourire aux lèvres. Bertrand Potherat a fait le choix de ne pas vacciner les mères, pour *« ne pas les accabler avec un ensemble de vaccins »*. Et après une année compliquée l'année dernière, où *« les sérotypes 3,4 et 8 de la FCO se retrouvaient au sein de mon cheptel »*, les vaches sont cette année, intactes de symptômes, car elles *« doivent sûrement être immunisées »*. Avec 120 vaches à la reproduction, il peut prétendre à avoir entre 113 et 115 veaux. *« Nous sentons que c'est plus simple que l'an passé, malgré quatre césariennes où tout s'est bien déroulé. Nous avons accueilli des jumeaux cette année. Étant donné le contexte actuel, je m'en réjouis »*, conclut-il, avant de partir préparer la venue des vétérinaires pour faire la prophylaxie.

Charlotte Sauvignac

// CERFRANCE

Fermoscopie de l'Yonne

En fin d'année 2025, Cerfrance BFC a dressé une analyse stratégique, dénommée « Fermoscopie » sur chaque secteur d'activité agricole.

Dans un premier volet, Cerfrance BFC a réalisé une analyse dans le domaine céréalier dans l'Yonne. C'est aux côtés d'Émeline Richard, chargée d'études chez Cerfrance BFC, Valérie Delacre, conseillère clientèle chez Cerfrance et Renaud Vigneaux, vice président délégué au territoire de l'Yonne chez Cerfrance, que Sandrine Nacht, conseillère d'entreprise chez Cerfrance à Saint Apollinaire en Côte d'Or a commencé l'analyse sur l'année 2025 des moissons. *« Le baromètre agricole a affiché une bonne moisson, globalement. Il y a quelques nuages qui s'accumulent sur les cultures de printemps et les marchés céréaliers. La campagne était globalement satisfaisante avec quelques difficultés sur les semis de blé »*, analyse-t-elle avant d'entrer dans les détails. *« Côté rendements, les blés sont en hausse, de 9 % à 20 % d'après une carte d'Agrest Traitement Plein Champ, par rapport à la moyenne quinquennale. La qualité et le PS sont satisfaisants »*, argumente-t-elle. À cela s'ajoute la problématique de l'ergot qui a *« été préoccupante sur le département. De nombreux foyers sont signalés surtout sur les plateaux »*, constate-t-elle. Par rapport aux cultures de printemps, la canicule a joué un rôle important dans la récolte de *« maïs et de soja notamment et cela se ressent puisque les rendements sont en baisse de 20 % et 30 % »*. Au sein du marché des céréales, Sandrine Nacht constate *« une basse pression »* à la fois par *« l'abondance mondiale et par les tensions géopolitiques »*. Elle en profite pour faire un point sur les relations franco-algériennes *« qui impactent l'exportation française de céréales en Algérie, puisqu'elles sont gelées »*, ce qui explique donc *« l'apparition de nouveaux pays au sein des pays importateurs »*, comme en Asie avec la Thaïlande ou le Bangladesh.

Le bonheur est dans l'herbe

Dans un second volet, Cerfrance BFC a réalisé une analyse dans le domaine de l'élevage allaitant en compagnie de Mathilde Schryve, responsable études économiques chez Cerfrance BFC, Sandrine Nacht, Alexandre Bachotet, vice-président de Cerfrance BFC et Anaïs Chamarac, conseillère d'entreprise BFC. Sandrine Nacht, dresse son *« bulletin météo »* en tout début de conférence. *« Le début de campagne a été maussade, avec un stock fourrager de mauvaise qualité, des problèmes de fertilité et d'avortement liés à la FCO qui s'est étendue avec la MHE dans nos régions. Aujourd'hui les épidémies restent présentes dans les élevages mais aussi avec les mouvements d'animaux »*, analyse-t-elle de manière générale. Au printemps, la situation a évolué, *« la campagne a profité d'une belle éclaircie, avec à la fois des précipitations au bon moment, une alternance de chaleur et de périodes plus douces qui ont été propices à la pousse des fourrages »*, poursuit-elle. Au mois de novembre 2025, la conseillère d'entreprise ajoute même que *« nous constatons une production de fourrages excédentaire. Dans l'Yonne et dans la Nièvre, nous constatons un rattrapage du déficit apparu pendant la période de sécheresse »*, ajoute-t-elle. Par la suite, Cerfrance constate un ensilage de qualité et un excédent de stockage fourrager, ce qui a donc permis *« de réduire le coût de production de la viande »*. Les prix ont donc suivi avec *« une cotation du charolais U de 350 kg à 6,10 euros/kg (source : FranceAgrimer), soit deux euros de plus que l'année dernière »*. À cela s'ajoute la *« cotation du jeune bovin U en France de près de 7,28 euros/kg (source : France Agrimer). Soit un prix du bovin qui avoisine les 3 000 euros »*, chiffre-t-elle. Cela s'explique par la *« rareté du jeune bovin sur le marché »*.

Charlotte Sauvignac

// JA DE DONZY-POUILLY-COSNE-LA CHARITÉ

Fusionner en toute solidarité

Début décembre, les JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité se sont réunis pour renouveler leur bureau, avec l'élection d'un nouveau président.

Afin d'élire leur nouveau bureau, les JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité se sont réunis le 5 décembre. Ainsi, il se compose désormais de : Nicolas Cantin, président ; Elie Rousseau, vice-président ; Maxence Millet, secrétaire générale ; Fanny Cadoux, secrétaire adjointe ; Manon Aurembout, trésorière ; Maxence Bidoux, trésorier adjoint ; administrateurs : Camille Rouchon, Mathieu Lelu et Morgane Ravery ; administrateurs stagiaires : Alexis Hubert et Augustin Lafranchise.

Pour Nicolas Cantin, 28 ans, ce premier mandat en tant que président ne change finalement pas grand-chose : *« Même si je vais avoir un peu plus de responsabilités, comme nous prenons toutes les décisions de manière collégiale depuis la création du groupe il y a environ trois ans, je ne serais jamais seul pour travailler »*. Autrefois trésorier du groupe, il détaille *: « Nous sommes soudés depuis le début, et le but est de conserver cela tout en poursuivant le dynamisme que nous avons instauré jusqu'alors »*.

Un horizon positif

En parlant des JA Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité, il exprime ce qu'est l'essence même de leur cohésion : *« la solidarité. En effet, le groupe est une manière de se retrouver et de ne jamais être isolé. On s'entraide toujours avec une écoute attentive de chacun, sans faire aucune différence entre la vingtaine de membres »*.



JA de Donzy-Pouilly-Cosne-la Charité.

Le bureau des JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité lors de la réunion début décembre.

Pour l'avenir, Nicolas Cantin est optimiste : *« Je suis persuadé que les JA Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité ont encore de belles années devant eux, car nous voyons depuis trois ans que nos événements sont très suivis par le public. D'ailleurs, nous avons pas mal de soutien et cela est appréciable car on ne se sent pas abandonnés. En plus, nous avons pas mal d'idées pour la suite »*. En effet, outre l'organisation de la traditionnelle foire de Pâques, il évoque quelques pistes : *« Nous souhaiterions refaire encore une fois un concours de labour et dans les nouveautés nous souhaiterions potentiellement orchestrer un jugement de bétail »*. Même si pour l'instant rien n'est défini, Nicolas Cantin annonce : *« Nous allons tout faire pour programmer les festivités de la Foire de Pâques avant les élections municipales afin d'être assurés qu'elle se déroule comme prévu »*. En attendant, Nicolas Cantin stipule : *« Même si l'avenir des jeunes agriculteurs installés ou aspirants va être compliqué à cause d'un contexte très tendu, je pense que nos métiers ont encore un futur. Il faut rester motivé, ne pas perdre espoir et avoir du courage pour savoir se renouveler et s'adapter aux enjeux qui s'imposent à nous. Si certains ont besoin d'aide, il ne faut pas hésiter à nous contacter ; nous serons toujours là pour les épauler »*.

Chloé Monget

Contact : 06 49 20 34 57 (Nicolas Cantin).

89 21 58

DÉPARTEMENTS

LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES
// GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

58 Responsabilité, proximité et solidarité

« L'année 2025 fut « riche et engagée ». Nous nous sommes inscrits pleinement dans notre rôle d'assureur préventeur, avec des actions impactantes destinées aux agriculteurs, aux professionnels, mais aussi aux particuliers et retraités nivernais. Les 14 agences nivernaises ont fait l'objet de travaux d'entretien ou d'investissement, traduisant notre volonté de rester un assureur de proximité, présent et accessible sur l'ensemble du territoire. Chaque jour, élus et collaborateurs s'engagent pour offrir un service personnalisé et accompagner les assurés dans leurs besoins. Au-delà de son activité d'assurance, Groupama poursuit ses partenariats avec les acteurs locaux qui partagent les mêmes valeurs et contribuent à la vitalité économique et sociale du département. Parmi les actions marquantes de 2025, la nouvelle opération de journées de dépistage du cancer de la peau, organisées en partenariat avec nos Maires et Avisdoc, un service français de télé-expertise dermatologique. Dans un département où les dermatologues sont peu nombreux, cette initiative s'est révélée particulièrement utile, car protéger sa peau, c'est protéger sa santé. Grâce à ce type d'action, nous voulons aider chacun à détecter les anomalies cutanées le plus tôt possible. Un dépistage précoce, c'est souvent ce qui fait la différence. Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires pour leur implication précieuse. L'année 2026 s'annonce tout aussi dynamique, avec des axes majeurs : les gestes qui sauvent ; le dépistage des cancers de la peau, dont la campagne sera renforcée ; les actions de prévention incendie, risques routiers, protection de la personne et la retraite. L'année écoulée a éprouvé notre agriculture : instabilité politique, rendements hétérogènes, volatilité des cours. Plus que jamais, nous sommes à vos côtés pour défendre vos intérêts et relever ensemble les défis de demain. Enfin, j'annonce l'arrivée d'Aurélie Pautet Spirkel, nouvelle Responsable commerciale départementale, qui succède à Christophe Dewitte, désormais jeune retraité. Ensemble, elles entendent faire vivre le modèle mutualiste de Groupama, fondé sur trois valeurs essentielles : responsabilité, proximité et solidarité ».

Isabelle Chopin, présidente de la fédération.



Groupama Rhône-Alpes Auvergne

De gauche à droite : Ingrid Cotonnec, responsable institutionnel et partenariats du département, Isabelle Chopin, présidente de la fédération, Aurélie Pautet Spirkel, responsable commerciale départementale.

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

58 Confiance, Réussite et reconnaissance

« En ce début d'année, les vœux sont nombreux. Il y a d'abord ceux que l'on formule avec le cœur : des aléas climatiques moins violents avec une météo qui n'éprouve pas chaque jour votre courage. Des vœux où les crises sanitaires s'éloignent, où la pression de la prédation recule, où le monde agricole peut travailler sereinement. Il y a aussi les vœux qui exigent toute notre vigilance collective : une Europe qui protège réellement ses producteurs, au lieu de fragiliser leur avenir avec des accords commerciaux déséquilibrés comme le Mercosur et une simplification administrative qui devienne une réalité, et non un slogan. Et puis il y a les vœux plus concrets, ceux que nous pouvons réaliser ensemble, ici, en Nièvre. Depuis plusieurs années, nous avançons avec vous : en soutenant les abattoirs de proximité de Cosne et de Corbigny, en accompagnant les investissements dans les bâtiments d'élevage, la diversification, la transformation, en facilitant l'installation des jeunes et l'accès au matériel grâce aux coopératives. Nous agissons aussi pour garantir un outil d'analyses accessible à tous, et pour rapprocher producteurs et consommateurs avec un travail en cours de création d'une plateforme d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective. Ces actions, nous les menons au quotidien avec l'ensemble de vos représentants : syndicats, Chambre d'agriculture et organisations professionnelles. Le travail est engagé. Nous l'abordons avec humilité mais constance et détermination. À toutes et à tous, je souhaite une année 2026 de confiance, de réussite et de travail justement reconnu. Recevez mes vœux les plus sincères ».



Conseil départemental de la Nièvre

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre.

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre

// JA DE LA NIÈVRE

58 Ne laissez personne de côté

« Je vous souhaite une bonne année, une bonne santé et pleins de belles choses à vous tous. Pour l'année qui débute, je vous envoie également tous mes vœux de réussites, et plus particulièrement pour la future mandature des JA de la Nièvre ainsi que pour l'ensemble des JA des cantons. Je tenais par ces vœux à rappeler que peu importe les représentants JA, nous répondrons toujours présents pour vous écouter et pour vous épauler, que ce soit, vous, jeunes installés, ou vous tous qui faites vivre la profession au quotidien. Je pense que 2026 sera une année complexe avec de nombreux enjeux et défis. Mais, comme nous l'avons déjà prouvé, les JA sont et seront toujours emplis de courage pour défendre la profession et ses intérêts, sans laisser personne de côté ».

Simon Gauche, président des JA de la Nièvre



Simon Gauche, président des JA de la Nièvre.

// SDAE 58

58 Force et détermination

« En 2026, la Section Départementale des Anciens Exploitants de la Nièvre réaffirme avec force sa détermination à défendre la place des retraités agricoles et à porter leurs revendications avec conviction. Notre engagement reste intact : améliorer notre reconnaissance, obtenir des retraites plus justes et accompagner chaque ancien exploitant dans son quotidien. Cette nouvelle année et ce renouvellement d'administrateur seront également l'occasion de renforcer notre dynamique. Nous souhaitons accueillir toujours davantage de nouveaux retraités au sein de la Section. Leur arrivée est essentielle : chaque adhérent supplémentaire apporte son expérience, son regard, son histoire et contribue à construire une Section plus forte, plus représentative et plus vivante. Ensemble, nous continuerons à faire entendre la voix des anciens exploitants, à créer des moments d'échanges, à partager des temps conviviaux et à faire progresser nos actions sur tout le département. Que 2026 soit, pour chacun d'entre vous, une année d'unité, de reconnaissance et d'élan collectif. Très belle année à toutes et à tous — et bienvenue à celles et ceux qui nous rejoindront ! ».

Philippe Rault, président de la SDAE 58



Philippe Rault, président de la SDAE 58.

// AXÉRÉAL

58 « L'avenir se construit collectivement »

« La conjoncture agricole n'est pas simple : prix, mesures sanitaires, instabilité politique… Mais c'est dans les crises que naissent les solutions. La coopérative est notre atout : un outil fait par les agriculteurs, pour les agriculteurs. Ne restons pas seuls : nos réunions de fin d'année, très suivies, montrent que le collectif est essentiel. Ensemble, nous bâtissons des filières solides pour aujourd'hui et demain. Des projets innovants émergent, comme la valorisation des légumineuses : ces pistes demandent l'engagement de tous. La Nièvre a des atouts : organisons-nous, échangeons, avançons » soulignent Patrick Têtard et Damien Lauverjat. Pour rappel, en 2026, Damien Lauverjat devient l'administrateur Axéréal référent en région Loire Nivernais. Jean-François Loiseau, président d'Axéréal, stipule : *« Merci à Patrick pour son engagement et son travail au service des adhérents. Avec Damien, nous poursuivrons la même ambition : performance des exploitations, solutions durables et pragmatisme, dans l'esprit coopératif qui nous unit ».*

Axéréal



Axéréal

De gauche à droite : Patrick Têtard et Damien Lauverjat.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// MARDIS DE LA DIV'

58

Un système bien huilé...

Dans le cadre du programme régional les « mardis de la Div ' », la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une réunion d'information sur la valeur ajoutée apportée par les cultures de colza et d'autres oléoprotéagineux.

Afin de démontrer la valeur ajoutée apportée par les cultures de colza et autres oléoprotéagineux pour une exploitation, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une réunion sur le sujet à Insèches, début décembre, dans le cadre des « Mardis de la Div' ». Cette rencontre était dédiée aux agriculteurs actifs ou en cours d'installation, souhaitant mettre en place un projet de diversification en huiles ou en tourteaux. Ainsi, c'est la SCEA d'Insèches qui fut prise pour support afin de dépeindre plus concrètement le tout. Pour expliquer les choix de la SCEA, Jean-Marc Rochas stipule : *« Nous étions éleveurs de porc pendant 20 ans, et nous avons stoppé cette activité suite à la mise en place des nouvelles normes de bien-être animal en 2012. Une fois ceci acté, il fallait donc trouver une utilité à ce bâtiment presque neuf et énorme… »*. Pour comprendre l'envie de se renouveler, il est nécessaire de rappeler que tous les investissements ont été autofinancés par la SCEA et que les travaux ont été réalisés en grande partie par les associés eux-mêmes.



La SCEA d'Insèches prévoit encore des travaux dans son atelier dédié à l'huile ainsi que pour celui dédié à la farine.

Retrouver le contrôle

Jean-Marc Rochas poursuit : *« Après s'être remis en question, nous l'avons donc dédié au stockage des endives puis aujourd'hui en atelier pour l'huile, avec une partie moulin pour la farine. Aujourd'hui, nous ne regrettons pas d'avoir arrêté la production de porc car cela devenait trop complexe à gérer, notamment à cause de la main-d'œuvre difficile à trouver. En plus, avec la transformation d'une partie de nos cultures en huile ou farine, nous retrouvons le contrôle sur nos prix, ce qui nous permet d'éviter ainsi les fluctuations des cours des marchés et nous savons exactement à quoi servent nos récoltes ; ce qui est assez gratifiant. Actuellement, la partie alimentaire (maraîchage, huile et farine) complète bien les autres activités de notre exploitation. Enfin, l'accueil des clients à la ferme pour la vente est appréciable car nous avons des retours sur notre production »*.

À prendre en compte

Après ces explications, Clémence Guillaumet, conseillère diversification à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, présentait tout le volet réglementaire. Elle introduit : *« durant la crise sanitaire il y a eu un gros engouement pour la vente directe. Mais, cela implique de nombreuses contraintes notamment en matière de réglementation sanitaire, que l'on oublie rapidement au quotidien. Certains porteurs de projet sont d'ailleurs découragés face à la masse de lois et arrêtés à suivre. Le cadre réglementaire est complexe mais il est indispensable afin de garantir la pérennité de votre activité, ainsi que pour éviter les complications juridiques et donc économiques pour votre exploitation. En somme, les normes sont là pour protéger les consommateurs mais également les producteurs »*. Afin de prodiguer quelques conseils, elle explique : *« il est préférable de bien réaliser son Plan de maîtrise sanitaire afin d'être irréprochable. D'ailleurs, une formation est proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le 2 février sur le sujet (infos auprès centre de formation au 03 86 93 40 37). En plus, il est nécessaire d'établir une traçabilité des lots car cela vous permet de vous protéger en cas de contrôle mais également de mettre en valeur votre production locale. Et, il faut remettre tout cela en exergue sur votre étiquette »*. Pour cette dernière, elle rappelle : *« Beaucoup d'informations sur les étiquettes sont obligatoires, donc il faut faire avec, même si cela prend de la place »*. Clémence Guillaumet poursuit spécifiquement sur les éléments à avoir à l'œil avec un laboratoire de transformation pour les productions végétales : *« faites attention aux nuisibles, à l'humidité ou encore à la température des pièces »*.

Enfin, elle insiste : *« La réglementation en termes d'hygiène pour la transformation de matières végétales (issues de graines) est pour le moment moins lourde que pour les produits carnés. Mais, elle va être amenée à changer, donc je vous conseille de prendre les devants »*.



Le parcours de la SCEA d'Insèches en matière de diversification a été présenté durant la rencontre.

Quel avenir ?

Si la rencontre était axée sur la diversification, d'autres échanges gravitèrent autour des difficultés d'installation. Parmi les causes évoquées, il fut mis en lumière celles de l'accès aux terres ou encore la mise en place d'éléments photovoltaïques. Sur ce point, Bastien Rochas, 30 ans, souhaitant reprendre la SCEA d'Insèches à l'arrivée en retraite de ses parents, explique : *« Nous voudrions mettre en place une serre, avec panneaux, afin d'avoir une surface protégée des aléas et du gibier (donc une sécurisation de la production), en réduisant le coût final d'investissement, et en dégageant une part de revenus à terme. Malheureusement, l'appel d'offres n'ayant pas trouvé réponse, nous allons retenter. Techniquement cela devait sécuriser mon installation mais cela fait déjà un an qu'elle est repoussée à cause de cela. Je n'ai plus envie d'attendre donc au pire, nous ferons sans »*. Un autre jeune présent, attend lui depuis 10 ans pour s'installer, mais ne peut le faire par manque de terres : *« si je souhaite viabiliser l'exploitation de mon père et me dégager un revenu, je n'ai pas d'autres choix que d'augmenter la surface déjà existante. Mais ne pouvant le faire, j'attends… et je désespère »*. Une expérience qui raviva des souvenirs à Jean-Marc Rochas : *« Expropriés de la région grenobloise, nous sommes arrivés ici, et nous avons eu de grandes difficultés à l'époque pour récupérer des terrains. Je vois qu'encore aujourd'hui les choses n'ont malheureusement pas trop changé »*. Il conclut : *« Dans chaque projet, il est important de se souvenir que derrière il y a des jeunes. Et s'ils ne peuvent pas s'installer, qui reprendra les terres et les productions ? »*.

Chloé Monget

// FOIRE ET CONCOURS NATIONAL PERCHERONS

58

Une reconnaissance rayonnante

Fin novembre 2025, Mêle-sur-Sarthe (Orne) se mettait comme chaque année à l'heure percheronne avec la foire aux poulains… Un éleveur nivernais y était et pas pour rien !

Cela fait plus de cent ans que le rendez-vous au Mêle-sur-Sarthe (Orne) attire les professionnels. Dédiée à la race percheronne, la foire et concours aux poulains est un événement rassemblant des éleveurs de toute la France mais aussi des acheteurs venus d'autres pays (Allemagne, Bulgarie, Italie, etc.). Pour Roger Petit, éleveur à la Fermeté (Les Grappes - 58) : *« le concours annuel à la Mêle-sur-Sarthe est un rendez-vous incontournable que je ne manquerais pour rien au monde, car c'est aussi un lieu d'échanges »*. Fort de ce sentiment, Roger Petit participait encore cette année avec cinq poulains de six mois, et pas pour rien, puisqu'il a raflé des distinctions avec trois d'entre eux.

Fierté indéniable

Pour la catégorie mâles, Pablo des Grappes se hisse à la 3e place. Chez les pouliches, c'est Princesse des Grappes qui rafle le second prix de sa catégorie et enfin, Prince des Grappes remporte le prix de Champion de la race, avec, en prime, le 1er prix national. Enfin Narbonne des Grappes, pouliche de 2 ans a eu la plus haute adjudication lors de la vente aux enchères de l'événement. Pour Roger Petit : *« Ces récompenses sont une reconnaissance de mon investissement (depuis de très nombreuses années) et de ma passion pour l'élevage de la race percheronne mais aussi pour maintenir et perpétuer la race ; la génétique étant mon appui pour développer mon élevage »*. Primé à de maintes occasions, Roger Petit conclut : *« L'élevage Percheron est une activité agricole. Il ne faut pas l'oublier et il faut le faire savoir car nous sommes fiers de notre métier »*.

Chloé Monget



Narbonne des Grappes, pouliche Percheronne de 2 ans vendue à la plus haute adjudication par un acheteur bulgare durant la vente aux enchères au Mêle-sur-Sarthe.



// COOPÉRATIVES

Nouvelle stratégie pour Bourgogne du Sud

La coopérative Bourgogne du Sud a présenté sa stratégie Odissée 2030 en décembre à Chalon-sur-Saône. Cinq axes majeurs qui visent à mieux servir ses adhérents et valoriser le territoire. Depuis la reprise d'Avéal à l'ouest de la Saône-et-Loire, la complémentarité est bien engagée avec les métiers historiques de la coopérative, qui continue de s'appuyer sur ses alliances avec Dijon Céréales et Terre Comtoise et ses partenaires industriels et de services.



La coopérative sort d'une année contrastée et place son avenir dans une stratégie à horizon 2030.

Le 12 décembre au Colisée de Chalon-sur-Saône, la coopérative Bourgogne du Sud tenait son assemblée générale. dans l'antre de l'Élan Chalon, le Colisée revêtait des habits de sports d'hiver avec Bourgogne du Sud. L'occasion de présenter les cinq axes de la stratégie nommée Odissée aux 400 adhérents, partenaires et invités présents *(voir encadré)*. La coopérative est en forme, même si elle sort de blessure. Le directeur, Bertrand Combemorel, rappelait l'extension du territoire à l'ouest du département avec 600 nouveaux adhérents à la suite de la reprise d'une partie d'Avéal. *« Cela a eu des conséquences très positives pour la coopérative, notamment dans le métier élevage, et pour Hormanat, avec encore beaucoup de marges de développement »*, précisait-il. De quoi voir la complémentarité, avec le métier historique de collecteur. La moisson très moyenne de l'été 2024, *« en quantité et qualité »* a été compensée par une moisson des céréales d'automne (soja/tournesol) plus généreuse, avec des hauts et de bas : *« il a fallu presque tout sécher à 100 % mais nous avons relevé le challenge grâce à nos installations et nos équipes »*, précisait Bertrand Combemorel.

Organisation challengée

Les soins ont été constants avec des records en *« anti-limace et fongicide »* pour sauver les cultures et la vigne d'un printemps humide. Reste que le changement climatique produit déjà d'importantes adaptations avec la *« plus petite récolte de blé en 20 ans »* et un autre phénomène *« rare »*, à l'inverse : une récolte de maïs *« supérieure au blé »*. Bourgogne du Sud a aussi obtenu de bons résultats sur les sojas avec 28 000 tonnes, faisant de l'entreprise *« un des plus gros collecteurs de soja »* en France. L'assemblée a voté la redistribution de *« 60 % du résultat »* s'élevant à 2,57 millions d'euros sur l'exercice clos. Le président Lionel Borey rappelait qu'il s'agissait *« du premier exercice après notre évolution à l'ouest qui a vu notre organisation challengée et nos choix stratégiques confrontés »*, indiquant qu'un plan est forcément à adapter quand les concurrents et les conditions évoluent. Dans la catégorie des « coop collecte/appro », les conditions ont été partout *« difficiles »* depuis les hausses engendrées par la guerre russo-ukrainienne. *« Nous avons réussi à tirer notre épingle du jeu en garantissant la qualité des services »*. L'occasion de maintenir ce cap et d'insister sur la volonté de garder la main sur l'avenir. Les évolutions récentes constatées au niveau de la coopérative Dijon Céréales faisaient également réagir Lionel Borey : *« Dans notre grande région, nos unions par métiers restent un axe majeur de notre stratégie, tout en gardant l'ancrage terrain fort avec nos adhérents »*.

Pensée pour les éleveurs

Face à la volonté de la coopérative côte-d'orienne d'un rapprochement, il faut donc comprendre que les décisions resteront en Bourgogne du sud *« pour toujours amener un maximum de valeur aux adhérents et à nos territoires »*. Finalement, ce qui l'inquiétait presque plus, au-delà des enjeux régionaux était qu'*« une part de notre avenir se joue à Bruxelles, avec le pacte Vert et ses déclinaisons politiques multiples »*. Enfin, il ne pouvait conclure son discours sans une *« pensée pour les éleveurs confrontés à la DNC ou l'influenza aviaire, qui restent difficiles à vivre sur un plan humain comme sur les fermes »*.

Cédric Michelin

Odissée 2030

Fruit d'un an de travail, le projet stratégique Odissée 2030 repose sur cinq axes :

- **Optimiser : la demande des adhérents est simple** *« faire attention à nos sous »* **et** *« optimiser »* **les commandes et la livraison. Logistique et appro sont** *« pilotés en flux finement »*, **y compris jusqu'aux sites éloignés. Reste que toute l'offre ne peut pas être présente partout, tout le temps, malgré un logiciel de placement depuis deux ans et demi et une organisation interne revue.** *« On veut optimiser les flux et on compte sur l'IA pour Logivia et nos transports »*, **pour améliorer ce coût/qualité de service et tendre vers du « click and collect » réclamé par une génération d'agriculteurs toujours plus connectée.**
- **Développer l'activité et l'agilité :** *« On veut augmenter la densité de nos activités sur un territoire pour abaisser nos coûts de structure »*, **expliquait Bertrand Combemorel. La reprise d'Avéal permet une complémentarité ce qui est produit à l'Est est consommé à l'Ouest par le bétail. Extrusel, à Chalon, est central pour produire avec des** *« tarifs compétitifs, réguliers et surtout pour être livré »*. **Autre exemple cité : les aliments** *« à la carte et personnalisés »* **depuis la reprise du Moulin Jannet. Bourgogne du Sud continuera d'étudier** *« les sociétés complémentaires à nos métiers et qui répondent aux besoins de nos adhérents et sur notre territoire »*.
- **Innover :** *« D'ici 2030,* **précisaient Pierre Cahuet, céréalier de Verdun-Ciel et Alexandre Lachmann, responsable agronomie et innovation,** *nous aurons un nouveau virage avec la robotique et l'IA qui va bouleverser nos habitudes. On devra avoir des expertises pour les utiliser à bon escient et accompagner les adhérents »*.
- **Simplifier : La technicienne (HVE et bilan carbone) Élisa Jouy et le directeur général délégué, Yann Joly vont développer une** *« application globale très simple, comme une appli bancaire »* **pour connecter les adhérents avec tous les services de la coop : boutique en ligne, soldes de commande, qualité des céréales livrées, prix et primes…**
- **S'engager :** *« Professionnaliser les services, c'est déjà ne pas faire compliqué et harmoniser les pratiques dans le groupe »*. **Ce sera un des rôles des « relais RH » qui auront pour mission de mieux communiquer les idées entre agriculteurs et salariés, coop et filiales.**

La crème des miels

// APICULTURE

L'Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne Franche-Comté (ADA-BFC) a organisé à Dijon une nouvelle édition du Concours régional des miels. Huit miels de Côte-d'Or ont été primés.

Pour l'édition 2025 du concours régional des miels qui se tenait au village gastronomique de Dijon, la participation a été remarquable : 97 miels en compétition (analysés pour confirmer leur origine florale et provenance), présentés par 31 apiculteurs de toute la région et répartis dans 12 catégories (acacia, tilleul, sapin, ronce, châtaignier, sarrasin, toutes fleurs clair et foncé, montagne clair et foncé, forêt, crémeux). L'année 2025 a été marquée par une production de miel globalement élevée en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). La région se hisse en 3e région productrice de miel (7e en 2024 et 5e en 2023) et en 2e place en termes de rendement à la ruche avec plus de 54 kg de miel produit à la ruche *(Source : Interapi - Estimation de la production de miel)*. Plus de 40 personnes, professionnels et amateurs éclairés, ont participé aux dégustations à l'aveugle. L'ensemble du classement a été réalisé par le président du concours, en collaboration avec le comité Gastronomie et promotion des produits gourmands (GPPR) de BFC.

Berty Robert, avec communiqué



Les lauréats du concours des miels régionaux.

Le palmarès

- **Miel de sarrasin : prix du jury à Clément Huebra (Les Ruchers de l'Ource), 21.**
- **Miel de chataîgner : prix du jury à Samuel Dubois (Le Rucher des Trois rivières), 21.**
- **Miel crémeux : médaille d'or à Thomas Decombard (Apidis SAS), 21. Médaille d'argent à Samuel Dubois (Le Rucher des Trois rivières), 21.**
- **Miel toutes fleurs foncé : médaille de bronze à Thomas Decombard (Apidis SAS), 21. Médaille de bronze à Alexandre Junin (Les Ruchers d'Aristée), 21.**
- **Miel toutes fleurs clair : médaille d'argent à Thomas Decombard (Apidis SAS), 21. Médaille de bronze à Alexandre Junin (Les Ruchers d'Aristée), 21.**

RÉTROSPECTIVE

// DESSIN DE PRESSE

L'année agricole 2025 crayon

Chaque semaine, Michel Cambon, dessinateur de presse, revient sur un fait d'actualité avec un dessin humoristique. Une façon de jeter un autre regard sur les sujets agricoles, avec une pointe d'ironie, un brin de dérision et une touche d'humour. En ce début d'année, la rédaction vous propose de revenir en dessins sur les temps forts de 2025.

JANVIER // L'Agence bio sur la sellette



Le 17 janvier, le Sénat a créé la surprise en votant un amendement visant à supprimer l'Agence bio. À l'origine de cette initiative, le sénateur LR Laurent Duplomb, qui défendait une mesure d'économie : selon lui, les 2,9 millions d'euros alloués à l'agence pouvaient être récupérés et ses missions *« facilement intégrées »* au ministère de l'Agriculture ou à FranceAgriMer. Les sénateurs de droite ont dénoncé un *« millefeuille »* d'organismes intervenant sur la bio et un manque de lisibilité des politiques publiques. Face aux réactions vives de la filière, la commission mixte paritaire a finalement acté le maintien de l'Agence bio. Mais la forte réduction de son budget à hauteur de 15 millions d'euros, finalement actée en mai, laisse planer le doute sur sa capacité future à remplir ses missions… D'autant que la France est encore loin d'atteindre son objectif de 18 % de la surface agricole utile en bio d'ici à 2027.

FÉVRIER // Au SIA, les politiques cadrés



Après les tensions et cohues de l'édition 2024, l'organisation du Salon international de l'agriculture 2025 a décidé d'encadrer strictement les visites des représentants politiques. Une charte inédite a fixé un cadre précis : délégations limitées à une vingtaine de personnes (hors sécurité), présence réduite à une seule journée et parcours balisés pour éviter les attroupements ainsi que les interruptions. L'objectif est double : préserver la sérénité du Salon et garantir des rencontres réellement utiles entre les responsables politiques, les agriculteurs et les filières. Selon le président du SIA, Jérôme Despey, cette charte a été *« bien respectée »*. Aucune altercation majeure ne s'est déroulée lors de la venue du président, mais aussi des ministres et des chefs de partis politiques. Pour cette 61e édition, la fréquentation a été en légère hausse (+ 0,64 %) par rapport aux 603 652 visiteurs de l'année 2024.

MARS // Nouvelle offensive de Trump



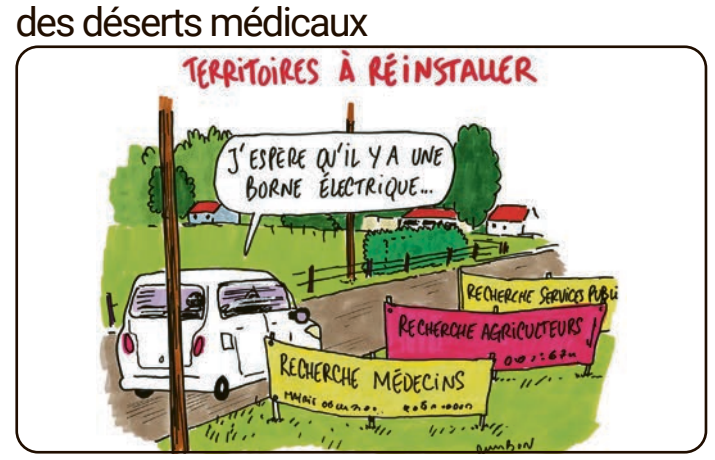
Dans une nouvelle escalade de la guerre commerciale, le président américain Donald Trump a menacé d'imposer un tarif douanier de 200 % sur les vins, champagnes et spiritueux européens, à commencer par ceux en provenance de France, si l'Union européenne (UE) ne retirait pas sa taxe de 50 % sur le whisky américain. Cette tension est intervenue le 13 mars, alors que l'UE menaçait déjà de taxer jusqu'à 26 milliards d'euros de produits américains à partir d'avril, en représailles à des droits de douane imposés par Washington sur l'acier et l'aluminium. Le président américain a qualifié l'UE *« d'autorité abusive »* et a affirmé que cette surtaxe profiterait aux producteurs américains. Une menace qui a longuement inquiété le secteur viticole européen, puisque les États-Unis représentent l'un de ses marchés majeurs, avec 3,8 milliards d'euros d'exportations françaises en 2024. Le 21 août, le commissaire européen Maros Sefcovic a annoncé que les vins européens seront taxés à hauteur de 15 % aux États-Unis, après que l'UE a échoué à négocier avec les Américains une exemption pour la filière viticole. *« La situation ne peut en rester là »*, a quant à elle affirmé la ministre française de l'Agriculture sur son compte X, dénonçant un accord *« déséquilibré »*.

AVRIL // Les agents de l'OFB dans le viseur



Le 17 avril, la question du port d'arme par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) a ravivé les tensions entre la police de l'environnement et le monde agricole. En cause : la mise en œuvre d'une circulaire imposant un port d'arme *« discret »*, annoncée dans le cadre des dix mesures gouvernementales destinées à apaiser les relations entre les agriculteurs et l'OFB. Si le gouvernement a affirmé vouloir réduire la pression ressentie lors des contrôles, les agents ont dénoncé une règle qui compromet leur sécurité lors d'interventions sensibles, tandis que les organisations agricoles y ont vu, au contraire, un symbole d'intimidation persistant. Dans le milieu agricole et rural, le débat s'est rapidement enflammé. De son côté, la FNSEA a dénoncé *« un signal totalement insuffisant »* et a demandé que les contrôles de l'OFB se déroulent sans armement visible, ni latent, lors des missions administratives. Jeunes agriculteurs (JA) a également fustigé *« une mesure cosmétique »*, jugeant que *« le problème n'est pas la discrétion de l'arme, mais sa présence même lors de contrôles en ferme »*.

MAI // Les députés au chevet des déserts médicaux



Le 7 mai, l'Assemblée nationale a adopté (99 voix pour, 9 contre, 10 abstentions) une proposition de loi portée par le député socialiste Guillaume Garot, visant à réguler l'installation des médecins pour lutter contre les déserts médicaux. La proposition de loi crée une autorisation préalable à l'installation pour les médecins, qui sera délivrée par les agences régionales de santé (ARS), après un avis rendu par le conseil départemental de l'ordre compétent. Cette autorisation sera délivrée de droit dans les zones où l'offre médicale est insuffisante. En revanche, dans les zones sur dotées, celle-ci ne sera délivrée qu'à la condition qu'un autre praticien cesse son activité. Parmi les autres mesures, figurent une formation de première année en études de médecine dans chaque département, ainsi que la suppression de la majoration des tarifs à l'encontre des patients qui n'ont pas pu trouver de médecin traitant en raison d'une offre de soins insuffisante. Pour les exploitants agricoles, ces mesures devraient réduire les délais d'accès aux soins, sécuriser les interventions d'urgence sur les exploitations et faciliter le suivi médical régulier. Le Sénat doit dorénavant harmoniser ces mesures avec sa propre proposition sur l'accès aux soins en zones rurales.

JUIN // Boom du poulet, colère des voisins



En cinq ans, la consommation de volaille a fait un bond de 15 %. Si bien qu'elle est dorénavant la viande la plus consommée en France, devant le porc. Sur le marché tricolore, un poulet sur deux est pourtant importé des Pays-Bas, d'Ukraine, de Belgique, mais aussi d'Amérique du Sud. Afin de regagner en souveraineté, la filière avicole française vise la construction de 400 poulaillers à cinq ans, au rythme de 80 nouveaux poulaillers par an. Mais cet objectif semble se heurter à des mouvements d'opposition, qui prennent souvent naissance dans le voisinage proche. Le 28 juin, une centaine de personnes se sont rassemblées devant la préfecture de Poitiers, pour manifester leur opposition au projet d'un élevage de 150 000 poules pondeuses à Celle-Lévescault, dans la Vienne. Quelques jours auparavant, dans le Morbihan, des riverains se sont mobilisés contre la construction d'un élevage d'une capacité de 240 poules pondeuses en plein air situé à côté de leur maison… Le propriétaire n'avait en effet toujours pas effectué l'affichage réglementaire, qui ouvre la voie à d'éventuels recours durant deux mois. Un débat houleux, qui s'est finalement invité au conseil municipal de la commune quelques jours plus tard.

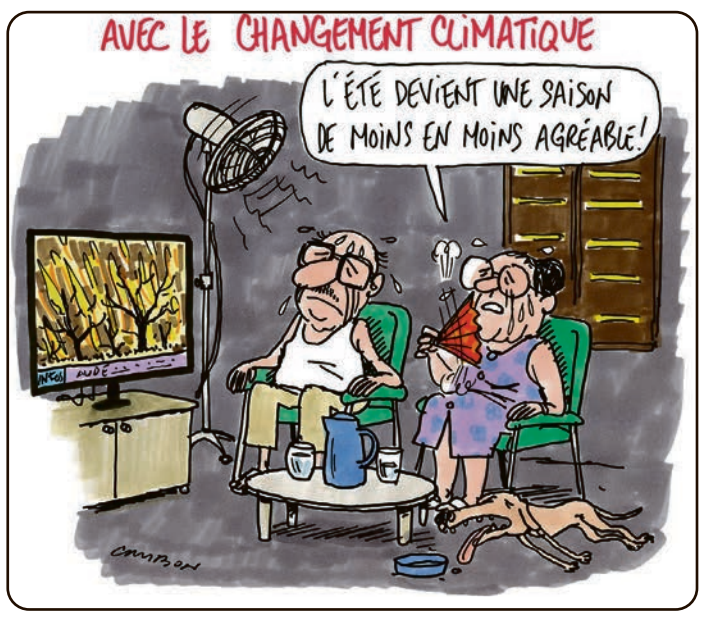
née par Michel Cambon

JUILLET // Sanitaire : un cheptel sous haute surveillance



Après une année 2024 marquée par une forte recrudescence de fièvre catarrhale ovine (FCO), de maladie épizootique (MHE), et avec l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), la situation sanitaire des cheptels français est sous haute surveillance en cet été 2025. Après un premier cas de dermatose nodulaire contagieuse confirmé le 21 juin en Italie, dans un élevage de 131 bovins en Sardaigne, la maladie est détectée, pour la première fois, le 29 juin 2025 en Savoie. Grâce à la stratégie de lutte mise en œuvre, reposant sur le triptyque de dépeuplement total des foyers, de restriction des mouvements et de vaccination, la flambée de l'épidémie tant redoutée n'a pas eu lieu. Au 15 décembre 2025, 111 foyers ont été détectés en France, répartis dans six départements : Savoie (32), Haute-Savoie (44), Ain (3), Rhône (1), Jura (7), Pyrénées-Orientales (19), Doubs (1), Ariège (1), Hautes-Pyrénées (1), Haute-Garonne (1). Ces foyers concernent 75 élevages.

AOÛT // Un été anormalement chaud



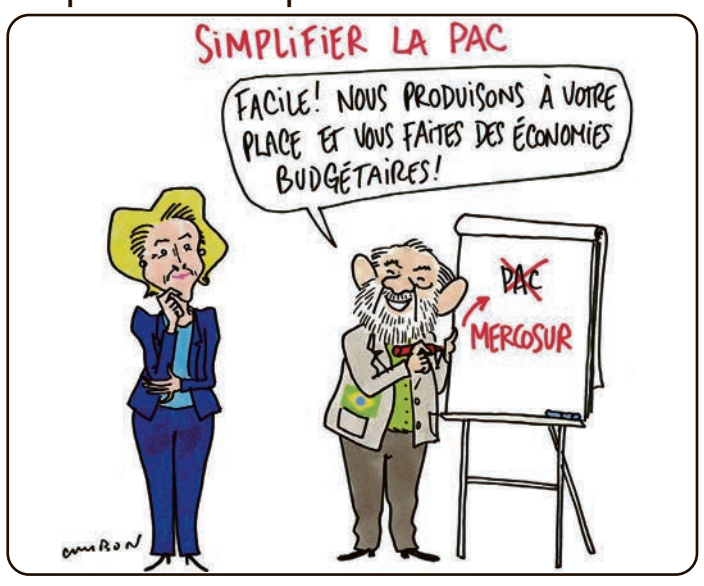
Le soleil a été très généreux durant l'été 2025 avec un excédent de 10 % en raison d'un mois de juin et d'un mois d'août très ensoleillés (+ 15 %). Avec un mois de juin extrêmement chaud (+ 3,3 °C par rapport à la normale) et des mois de juillet et d'août plus chauds que la normale (respectivement de + 0,9 °C et + 1,4 °C), l'été 2025 est le troisième été le plus chaud depuis le début des mesures en 1900 avec une température moyenne de 22,2 °C (+ 1,9 °C). Il s'agit du quatrième été consécutif très chaud (2022, 2023, 2024 et 2025). Avec deux épisodes caniculaires, le pays a connu 27 jours en conditions de vague de chaleur. L'été 2025 se classe au deuxième rang pour le nombre de jours de vague de chaleur, après l'été 2022 (33 jours en trois épisodes). Combinés à la sécheresse, les différents coups de vent fort (mistral et tramontane principalement) ont tour à tour augmenté substantiellement les dangers de feu durant l'été. 36 000 hectares de surfaces ont été brûlés. Le plus grand incendie de l'été est le feu de Ribaute (Aude) début août, qui a brûlé 11 133 hectares.

SEPTEMBRE // Mercosur : l'élevage français menacé



Destiné à libéraliser les échanges, l'accord entre l'Union européenne (UE) et plusieurs pays d'Amérique latine (Mercosur) prévoit l'importation au sein de l'UE de 99 000 tonnes/an de bœuf supplémentaires avec un droit de douane réduit et de 180 000 tonnes/an de volailles supplémentaires avec des droits de douane fortement réduits et de 25 000 tonnes/an de porc avec des droits abolis ou quasi nuls. Pour les syndicats agricoles, FNSEA et Jeunes agriculteurs en tête, la quasi-majorité des organisations agricoles et de nombreux partis politiques, la signature de cet accord est inacceptable. Alors que la présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen, compte bien faire signer cet accord commercial avant la fin de l'année, le débat déchaîne toujours les passions au Parlement européen. En France, le revirement de position du président Emmanuel Macron, en novembre dernier, qui indiquait que *« la France pourrait très certainement apposer sa signature en bas du traité du Mercosur »*, a attisé encore un peu plus les tensions et fait bondir la FNSEA. Une grande mobilisation de tous les agriculteurs européens contre le Mercosur est prévue le 18 décembre à Bruxelles.

OCTOBRE // La Commission promet de simplifier la Pac après 2027



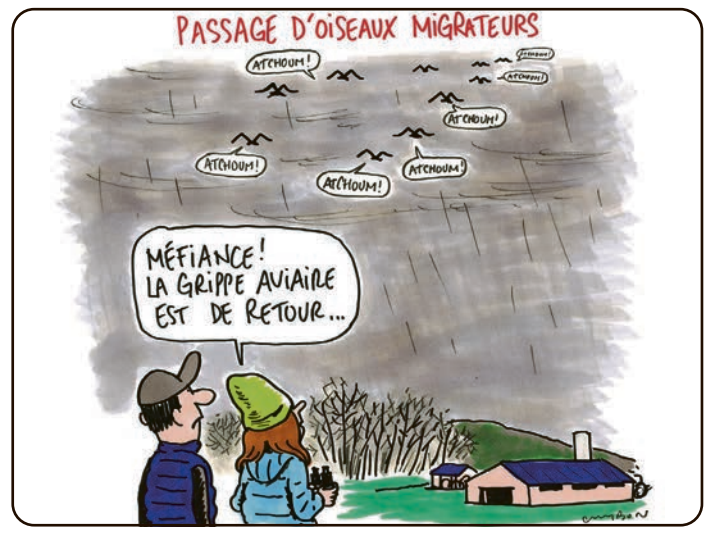
En octobre, Bruxelles a présenté un ensemble de mesures pour simplifier la PAC, après des mois de mécontentement dans le monde agricole. Cette simplification de la PAC après 2027, a été officiellement lancée lors du comité spécial Agriculture du 24 novembre. Cette simplification consistera à réduire les contrôles, à alléger les règles environnementales les plus complexes et à donner plus de souplesse aux États membres pour appliquer les éco-régimes : plusieurs obligations jugées ingérables sur le terrain devraient ainsi être assouplies. Si ces annonces vont dans le bon sens pour de nombreux agriculteurs, la vigilance reste de mise : certains États membres craignent de voir cette flexibilité et l'absence de règles communes créer une renationalisation de la Pac. D'autre part, lors de leurs interventions, les représentants des États membres ont interpellé la Commission européenne sur la poursuite des négociations concernant le cadre financier pluriannuel, en s'inquiétant des récents ajustements apportés. Un sujet qui reste actuellement au centre de leurs préoccupations.

NOVEMBRE // Les viticulteurs face à une crise profonde



En octobre, la colère viticole a de nouveau grondé dans plusieurs bassins, alors que la filière s'enfonce dans une crise structurelle, entre effondrement des prix, stocks trop importants et baisse de la consommation. Les viticulteurs ont ainsi multiplié les mobilisations, notamment dans l'Aude et l'Hérault. À Béziers, début octobre, plusieurs milliers de manifestants ont alerté sur l'urgence d'un plan massif pour sauver des exploitations fragilisées par des années de sécheresse et de faibles ventes. Face à cette mobilisation, l'État a confirmé la mise en place d'un plan national de sortie de crise, comprenant notamment une enveloppe de 130 Md€ pour l'arrachage des vignes, des allègements de charges sur 2025-2026 et la réouverture de prêts structurels garantis par Bpifrance. Mais le calendrier, étalé jusqu'en 2027, a été jugé insuffisant par les syndicats, qui réclament un dispositif plus ambitieux et davantage d'arrachages temporaires pour permettre une reconversion des exploitations. Dans le même temps, la France a demandé à Bruxelles d'activer la réserve de crise européenne afin de financer une nouvelle campagne de distillation destinée à résorber les stocks.

DÉCEMBRE // Influenza aviaire : la vigilance est de mise



Depuis début octobre, la France fait face à une recrudescence précoce de la grippe aviaire, avec la découverte de 20 000 grues cendrées mortes autour du lac du Der (Grand Est), lieu important de migration. Le virus H5N1 circule cette année à des niveaux supérieurs à ceux observés les années précédentes et a été détecté dans vingt-cinq pays européens, touchant des oiseaux sauvages mais également des renards et des loutres. En France, 70 élevages de volailles ont été affectés fin novembre, tandis que les autorités rappellent que le risque pour la population reste faible. Pour limiter la propagation, le ministère de l'Agriculture insiste sur la biosécurité dans les élevages, la vaccination obligatoire des canards et la surveillance renforcée selon le principe « One Health » (corrélation entre médecine humaine, vétérinaire et écologie, ndlr). Les éleveurs et détenteurs de basses-cours doivent signaler tout cadavre d'oiseau et se protéger lors de manipulations. La consommation de volaille (et produits dérivés) reste sûre, mais vigilance et prévention restent de rigueur.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 2/2

L'année 2025 en images *Seconde partie*

Suite de notre rétrospective : Des fêtes agricoles qui maintiennent une vitalité rurale, un nouveau président au Conseil régional de Bourgogne, l'irruption de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dans des élevages régionaux, des visites ministérielles ou celle du président de la FNSEA Arnaud Rousseau. Autant d'évènements qui ont marqué la vie agricole locale du second semestre 2025.

// JUILLET



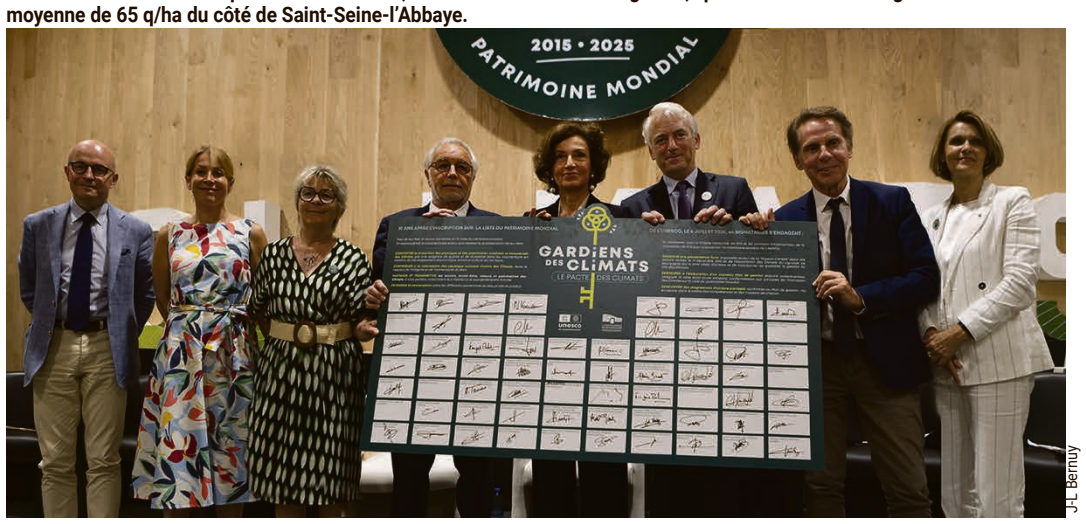
Le 1er juillet, entre les épisodes orageux et des fortes chaleurs, les moissons ont été complexes et expéditives (une quinzaine de jours) dans la Nièvre ; une situation quasi inédite.



À la suite des élections aux MSA, la MSA de Bourgogne change de président. Le Côte-d'orien Dominique Bossong a cédé son fauteuil à une présidente, du même département : Mauricette Besançon. Elle est secondée à la vice-présidence par le Nivernais François Vaillant et entourée d'une nouvelle équipe.



Comme tous les ans, des agriculteurs partagent les résultats de leurs moissons dans nos colonnes. Ce 4 juillet, cet « exercice » est effectué par Matthieu Duthu, Alain Drioton et Paul Lagoutte, qui terminent leurs orges d'hiver sur une moyenne de 65 q/ha du côté de Saint-Seine-l'Abbaye.



J-L Bernuy

Point culminant de la célébration du dixième anniversaire du classement des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, l'évènement Gardiens des Climats a donné une dimension particulière au village viticole côte-d'orien de Puligny-Montrachet. Le 4 juillet, le monde viticole bourguignon a convergé vers la commune pour re-signer, symboliquement, la charte d'engagement en faveur de la préservation de ce patrimoine gastronomique autant que naturel.



Une immersion dédiée à la presse était proposée par la Fédération nationale ovine (FNO) le 10 juillet au Domaine Ragon (Saint-Parize-le-Châtel) afin de montrer la réalité de la cohabitation entre loups et élevages. Les échanges furent animés par l'intervention de Claude Font, référent prédation de la FNO, et celle de Jean-Paul Célet, préfet référent du Plan national d'action sur le loup.



Soixante ans et toutes ses dents ! La Massey 510 du Gaec Raze, en Côte-d'Or, est à découvrir dans notre édition du 25 juillet. Cette machine tourne chaque été depuis 1965 et a encore avalé quelques hectares en juillet



La FDSEA de l'Yonne a débuté la série de réunions moissons ce lundi 28 juillet, en commençant par le secteur du nord du département. Les deux animateurs syndicaux ont pu confirmer les retours terrains des agriculteurs, de l'enquête récolte réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 2/2

// AOÛT



Anaïs Pinto

Le concours départemental de modèles et allures s'est tenu le 2 août à Decize avec en ligne de mire la qualification pour le Championnat de France. Ici, les deux championnes Nivernaises de Decize : Olympe d'Arzembouy (propriétaire Anaïs Pinto) championne jeune, et Guinguette Fertoise (propriétaire Roger Petit), championne adulte.



Les Jeunes agriculteurs de Montbard/Venarey organisent une très belle fête départementale à Hauteroche les 23 et 24 août. Près de 10 000 personnes se déplacent sur les deux jours de l'évènement.



La 30e édition de la Fête de l'Agriculture a eu lieu les samedi 23 et dimanche 24 août dans le canton de Toucy. Une fête symbolique qui a marqué les esprits avec non loin de 8 000 visiteurs sur le week-end.



La fête du Charolais se tient à Saulieu le même week-end que la fête de l'agriculture. Nous revenons en détail sur le palmarès des concours bovins et ovins. Parmi les élevages lauréats : le Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan), qui repart avec le grand prix de l'excellence bouchère.



Les JA de la Nièvre, en partenariat avec les JA du canton de Decize, orchestraient la finale départementale de labour à Devay (Decize), le 30 août, avec une quarantaine de concurrents. Pour mémoire, trois Nivernais ont participé à la finale régionale 2025 : Clément Perdriat, Damien Dubuis et Romain Lorré.

// SEPTEMBRE



Jérôme Durain, sénateur de Saône-et-Loire, devient le nouveau président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le 5 septembre. Il succède à Marie-Guite Dufay et cette évolution fut un signe d'espoir pour la profession agricole dont les relations avec la Région se sont considérablement détériorées depuis plus de deux ans et la problématique des fonds Feader. Dans ce nouveau contexte le Doubien Christian Morel est resté vice-président en charge de l'agriculture.



La fête régionale agricole (Terres de Jade) se tenait les 6 et 7 septembre dans le Territoire de Belfort. C'est là que le nouveau président du Conseil régional, Jérôme Durain, a fait son « baptême du feu agricole », très attendu par les Jeunes Agriculteurs.



L'Yonne a accueilli, ce jeudi 18 septembre, la Journée Technique Régionale Ovine à Châtel-Gérard et Sarry. Les témoignages de trois agriculteurs s'étant diversifiés dans l'élevage ovin étaient au centre de l'attention, comme Hugues Trameau.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 2/2



Pour la toute première fois, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une soirée « Pulvé by Night », le mercredi 24 septembre, pour sensibiliser les agriculteurs à la protection et au bon usage du matériel.



La soirée élevage « Sanitaire, structurel… : perspectives pour maintenir nos élevages nivernais » de la FDSEA 58 s'est tenue le 25 septembre à Châtillon-en-Bazois. Pour Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, (ici à gauche avec Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58) cette soirée était : « le reflet des défis d'aujourd'hui et de demain ».



Près d'une vingtaine de tracteurs ont répondu à l'appel à manifester de la FDSEA 58 et des JA 58 face aux accords du Mercosur, le 26 septembre à Nevers, avec un barrage filtrant sur l'A77, des contrôles sur la provenance des denrées alimentaires dans diverses enseignes de distribution et une rencontre avec les services de l'État.



Les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA de l'Yonne ont réalisé une manifestation, le vendredi 26 septembre au sein de deux grandes surfaces. L'objectif : aller au contact des consommateurs pour les sensibiliser au Mercosur.



Résultat de plus de deux ans de travaux et de réflexions menés par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or avec de nombreux partenaires, le Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire était officiellement présenté le 26 septembre. Il propose des pistes pour la constitution de réserves d'eau au bénéfice de l'agriculture mais aussi de l'industrie ou des pompiers.

// OCTOBRE



La Dermatose nodulaire contagieuse (DNC), maladie apparue fin juin en Savoie, est détectée pour la première fois dans un élevage jurassien, le 11 octobre. Aussitôt, une zone régulée est décrétée en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire. Sauf rares dérogations, tous les mouvements de bovins y sont interdits. Depuis, d'autres cas ont été découverts dans le Jura et un dernier dans le Doubs, le 29 novembre. Dans toute la région, les GDS se mobilisent et organisent des réunions très suivies.



Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne a reçu la ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, Annie Genevard au sein de son exploitation. Elle est revenue sur les paiements Pac.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 2/2



Face à la présence de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) dans la région de la Bourgogne Franche-Comté, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, a réuni les acteurs agricoles locaux pour une réunion d'information.



Chablis a organisé la 77e édition de la Fête des Vins de Chablis, le samedi 25 octobre, et a débuté avec l'intronisation par les Piliers Chablisiens de Sandrine Quétier et Jacques Bonnaffé, marraine et parrain.

// NOVEMBRE



Venue parler des alternatives aux produits phytosanitaires, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, aura surtout beaucoup été questionnée sur l'éventualité d'une signature de l'accord du Mercosur, lors de sa venue en Côte-d'Or, le 7 novembre. Une perspective qui inquiète au plus haut point les éleveurs locaux.



La foire de la Saint-Martin est revenue le dimanche 9 novembre avec un espace agricole organisé par la FDSEA de l'Yonne. L'objectif : sensibiliser la population icaunaise au secteur agricole.



Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, a participé aux débats lors de l'assemblée générale de la FDSEA 58 le 14 novembre à Sauvigny-les-Bois.



Après un arrêté national concernant la grippe aviaire, Terres de Bourgogne est allé à la rencontre de Joël Boname, éleveur avicole icaunais.



À l'occasion de son assemblée générale, le 14 novembre, la FDSEA de la Nièvre a accueilli Arnaud Rousseau, président de la FNSEA. Dans l'interview qu'il a accordée à Terres de Bourgogne, il a réaffirmé une position de vigilance et de fermeté face au Mercosur, mais a aussi abordé les difficultés des productions céréalières françaises.



Le 18 novembre, à Agland (Bona), le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Magellan, qui regroupe actuellement 40 membres, organisait une journée technique afin de célébrer ses 10 ans d'existence. Environ 300 personnes étaient au rendez-vous.

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 2/2



Christian Morel, vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté en charge de l'agriculture a passé le 19 et 20 novembre dans la Nièvre, afin d'échanger sur la filière ovine. À cette occasion, les professionnels Nivernais ont rappelé leurs attentes agricoles plus larges envers la Région.



Terres de Bourgogne parle « innovations » à chaque occasion. Dans notre édition du 28 novembre, Thibaut Aubry présente ses ombrières photovoltaïques installées près de son poulailler, entre Venarey-Les Laumes et Baigneux-les-Juifs.



L'information a été officialisée fin novembre : la coopérative Dijon Céréales accuse une perte financière de 16,7 millions d'euros. Plusieurs raisons expliquent cela : les effets de la mauvaise récolte 2024, des retards dans le démarrage de la méthanisation de Cérilly, en Côte-d'Or, et le solde d'un dossier sur Axiane Meunerie avec la coopérative Axéréal. Conséquence : Didier Lenoir, le président, et Christophe Richardot, le directeur général, cèdent leurs places à Benoît Collardot et Simon Bilbot. Un rapprochement avec la coopérative Bourgogne du Sud est par ailleurs envisagé.

// DÉCEMBRE







Trois veaux de la même mère, c'est très rare ! Dans notre édition du 5 décembre, nous vous présentons ceux du Gaec Lechenault (Saint-Thibault). Deux autres articles dédiés à des triplés seront proposés en 2025 : chez Pierre-Antoine Bouley à Bouhey (race limousine) et au Gaec Girard Père et Fils à Thoisy-le-Désert (encore en Charolais).

L'ANNÉE 2025 EN IMAGES 2/2



« Eau et agriculture durables du Châtillonnais » tient son assemblée le 11 décembre. Grosse actualité pour l'association : les premiers paiements pour services environnementaux ont en effet été versés aux agriculteurs. Dans le même temps, une convention de partenariat en faveur de la structuration d'une filière viande bovine sous critère de qualité est signée.



Patrick Benezit (à gauche), président de la FNB, s'est rendu à la rencontre de la fédération nationale bovine le 12 décembre à Asnois (58), dans l'exploitation de Romaric Gobillot, président de la FRB et président de la section bovine de la FDSEA 58, et en présence d'Emmanuel Bernard, en sa qualité de président de la section bovine d'Interbev (à droite) ; le tout dans le cadre d'une tournée de réunions régionales de la FNB.



Le 13 décembre, à Saint-Péreuse, se tenait la finale départementale de jugement de bétail, coorganisée par les JA de la Nièvre et les JA de Château-Chinon. Un moment fort puisqu'il s'agissait du denier événement de Simon Gauche en tant que président des JA de la Nièvre.



Quatre finales départementales de jugement de bétail se déroulent le 18 décembre au Gaec Sureau-Clerget à Courcelles-Frémoy. Cinquante-huit étudiants côte-d'oriens tentent de se qualifier pour finales nationales qui se tiennent dans le cadre du salon de l'agriculture.



De retour de Bruxelles, de nombreux manifestants FDSEA-JA se réunissent le 22 décembre à Créancey. La pression syndicale sera maintenue jusqu'au prochain rendez-vous Mercosur, des blocages sont annoncés par les responsables dès début janvier.



Face à la problématique de la DNC, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le GDS 58 organisaient une réunion d'information sur la maladie, le 22 décembre à Châtillon-en-Bazois. Pour rappel, à date, le département est indemne.



// FERME PÉDAGOGIQUE

58 Une liberté à vivre

Installé depuis 2021 à Montprisy à La Nocle-Maulaix, Guillaume Descamps est à la tête d'une exploitation un peu particulière…



Guillaume Descamps est installé au Domaine de Montprisy à La Nocle-Maulaix.

Présent sur de nombreux événements comme la Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour, Guillaume Descamps est une personnalité de la Nocle-Maulaix qu'il est facile de croiser. Plus en détail, il est à la tête d'une exploitation assez singulière puisqu'en plus de sa production ovine il anime une ferme pédagogique, regroupant cochons, lapins, chevaux, chèvres, vaches, cochons d'Inde ou encore paons. Il pointe : *« il est nécessaire de montrer la réalité des productions, et de faire voir, in situ, comment nous travaillons »*. Installé depuis 2021, il détaille : *« au fil des ans, je constate une méconnaissance criante du grand public. Cela concerne des points élémentaires comme l'alimentation mais également des points plus spécifiques à l'image de la différence entre les exploitations industrielles et les autres »*. Ainsi, même si financièrement c'est sa production ovine qui le fait vivre, il indique : *« Je ne voyais pas mon métier autrement qu'avec cette partie pédagogique »*. Pour comprendre cela, il faut indiquer que Guillaume est diplômé en médiation animale depuis 2022 et que les animaux offrent *« un véritable effet de thérapie et une compréhension indicible. En effet, ils n'ont pas de jugement. Et lorsque j'interviens auprès d'Ephad notamment, on voit le pouvoir qu'ils peuvent avoir sur la mémoire. J'ai vu des anciens exploitants atteints de troubles de la mémoire se remémorer leur enfance, leur ancienne profession, ou le nom de proches dès l'instant où ils sont en contact soit avec les chevaux soit avec les lapins. C'est assez magique »*.

Retours utiles

Si Guillaume se déplace donc un peu partout dans le département, il accueille également du public au Domaine de Montprisy : *« j'ai reçu environ 800 personnes en 2024, première année d'ouverture au public, venant de France mais également de Belgique ou de Hollande. Je suis toujours ravi de faire découvrir la ferme et de montrer que les animaux vivent bien, même lorsqu'ils sont en bâtiment. J'apprécie d'expliquer les pratiques agricoles et de remettre un peu de vrai dans les idées préconçues que les gens peuvent avoir »*. D'ailleurs, Guillaume souhaiterait mettre en place une production de veau sous la mère à l'avenir avec vente directe à la ferme : *« les visiteurs me demandent souvent si je vends de la viande sur place, je pense donc que cela pourrait être une bonne idée de le faire. En plus, j'aurais un retour direct des consommateurs, ce qui peut être très appréciable j'en suis sûr »*. Face à cela, il y a donc bien plus qu'un aspect financier que Guillaume recherche par les échanges avec ses visiteurs : *« On ressort grandi des discussions, car les personnes viennent de tous horizons. Cela permet d'ouvrir un peu son champ de vision ; en somme de rester ouvert »*.

Sans barrière

Pour aller encore plus loin, il faut rappeler que Guillaume ne se limite pas à une race : *« j'aime à montrer la diversité des animaux peu importe l'espèce, afin de mettre en lumière toute la magie qu'ils dégagent chacun à leur manière »*. Ainsi, il dispose de lapins Hollandais, de Fauve de Bourgogne, de Rex ; pour les vaches de Dexter ; pour les ovins, il faut compter sur du Suffolk et Limousin… au total à environ 50 animaux peuplent l'exploitation à sa cour - car oui une grande partie des animaux est en liberté en permanence : *« Personne ne s'échappe car ils ont tous été habitués comme ça… Et puis, c'est finalement assez sympa pour les visiteurs d'être accueilli par les chèvres à l'entrée, ou par les paons qui ne sont jamais bien loin. Pour moi, cela me donne un coup de boost tous les matins quand je les vois comme ça. Je suis déjà dans un cadre environnemental assez préservé et sauvage, donc autant rester dans cette dynamique dans mon travail »*. Au vu de tout cela, si le Domaine de Montprisy devait se résumer en un seul mot, cela pourrait être la liberté… un terme qui finalement ne s'explique pas mais se vit…



Les paons de Guillaume font fi des clôtures qui peuvent exister, pour le suivre partout dans les parcelles.



Guillaume Descamps dispose de nombreuses races notamment pour les lapins, dont des Bleus du Cians, des Hollandais, des Argentés de Champagne...

Plus d'informations et prises de rendez-vous : https://www.domainedemontprisy.fr/

Chloé Monget

// MISS FRANCE AGRICOLE

58 Oser défendre son métier

Faustine Villette, Nivernaise de 18 ans, a participé au concours Miss France agricole 2025.

« Au départ, ma participation tient plus du pari qu'autre chose » sourit Faustine Villette, 18 ans nivernaise et en Terminale STAV au Legta de Fontaines (71), en évoquant sa candidature à Miss France Agricole 2025. Arrivée dans les 20 premières du classement, elle poursuit : *« finalement en réalisant la vidéo, je me suis prêtée au jeu et, in fine, tout est devenu plus sérieux »*.

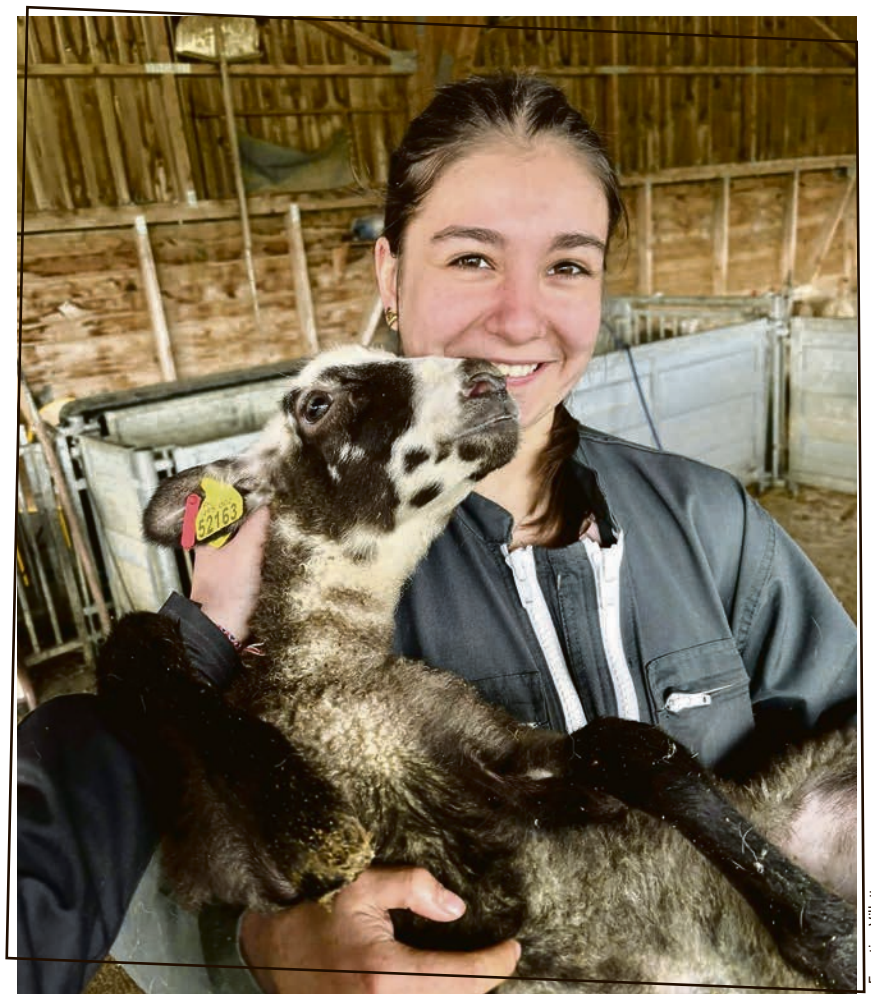
Elle développe : *« Sur les réseaux sociaux, l'agriculture est souvent décriée, et nous peinons souvent à la défendre. Mais, lorsque l'un de nous ose se mettre en avant pour lui donner une voix, on constate qu'il y a un vrai soutien. Pour ma part, lorsque j'ai annoncé à mon entourage que j'allais participer, tous ont été solidaires et m'ont aidé, que ce soit mes parents, Bernard et Élodie Villette, mes frères, Clément et Maxime Villette, mon oncle, Jean-Charles Zwaenepoel, et d'autres membres de ma famille mais aussi mes camarades et mes professeurs ! »*.

Forte de cette solidarité, elle commence à cibler son message : *« Depuis la primaire, j'ai subi pas mal de remarques peu agréables de la part d'autres élèves concernant mon orientation, et ce même en lycée agricole. En effet, la réflexion récurrente était que les filles n'ont pas leur place dans le milieu agricole car trop faibles. Or, nous montrons chaque jour que nous sommes tout à fait aptes à travailler dans le milieu agricole que ce soit pour l'élevage ou les autres volets ; preuve en est le classement des Ovinpiades régional ! Pour ma part, je suis arrivée 14e sur 57 pour ce concours. J'ai aussi pu participer à divers concours de pointage comme le jugement de bétail ovin pour lequel, l'année passée je suis montée en finale nationale où j'ai alors fini 5e sur 40. A mon sens, les filles n'ont pas la même manière de penser que les garçons et cherchent toujours des moyens pour se faciliter les tâches. C'est une vision différente de faire son travail, qui n'a rien à envier à celle des hommes ; en somme les deux se complètent »*.

Pour les jeunes

En plus de cette position, elle voulait aussi mettre en exergue un sujet d'actualité : la consommation locale. *« Il faut sensibiliser les jeunes sur le « consommer local ». En effet, ce sont eux qui mangent le plus de plats tout prêts sans faire attention à l'origine des produits. Je pense qu'il est aujourd'hui indispensable de leur montrer que l'agriculture française est de meilleure qualité, grâce à des pratiques raisonnées qui préservent à la fois l'environnement, les animaux et les gens. S'ils prennent conscience de cela, je pense que l'avenir sera plus serein. De notre côté, en lycée agricole, nous sommes déjà sensibilisés à cette question car la restauration collective du Legta s'attache à avoir un approvisionnement local. Utiliser les réseaux sociaux pour dépeindre tout ceci est, à mon sens, le meilleur moyen pour les toucher. Et, lorsque l'on a 14 000 vues sur Instagram sur la vidéo de ma participation à Miss France agricole, je me dis que notre voix est entendue… »*.

Pour elle, les autres participants ont aussi apporté leur pierre à cet édifice de la communication : *« nous avions toutes un message différent à faire passer, et cela montre la diversité de notre métier et donc sa beauté »* et ajoute spécifiquement pour la gagnante de l'édition : *«Elle a construit un super projet autour d'une production peu connue qu'est le Mohair. Je trouve cela génial car elle a su se démarquer et défendre son point de vue »*. Enfin, Faustine conclut : *« Merci à tous de m'avoir soutenue, et surtout n'hésitez pas à vous lancer si vous avez des messages à faire passer ! »*. Faustine ne sait pas encore si elle retentera l'aventure l'année prochaine mais, en attendant, elle souhaite poursuivre ses études en apprentissage en BTS métier de l'élevage pour devenir technicienne ovine.



Faustine Villette

Faustine Villette participait pour la première fois à Miss France Agricole.

Chloé Monget

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Inno'vente au Marault

• 22 janvier

Une vente aux enchères de reproducteurs aura lieu au Marault. Baptisée Inno'vente, cette vente regroupera une quarantaine d'animaux inscrits A + recrutés par les experts raciaux HBC et présentant des qualités « Bien naître » garanties.

Liste des animaux et informations : https://www.charolaise.fr/innovente/

// Assemblée générale de la SDAE

• 20 février

La Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy – horaire à confirmer – en présence d'Hélène Blaud, présidente de la SNAE.

Renseignements : 03 86 93 40 92.

CÔTE D'OR

// Semaine commerciale charolaise

• Du 19 au 23 janvier

Le Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois et la Fédération charolaise de Côte-d'Or organisent une semaine commerciale dans les élevages charolais participants au concours de Semur et les adhérents de la Fédération du 19 au 23 janvier.
Au programme : visites d'élevages avec de nombreux reproducteurs disponibles à la vente, suivies d'une exposition-vente de reproducteurs charolais (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date).

Renseignements : Lydie Perrin (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr, bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/)

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Sauveteur secouriste du travail

• Recyclage le 28 janvier

À Nuits-Saint-Georges

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Flyers, réseaux sociaux : créer des visuels attractifs avec canva

• 13 janvier

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Recruter avec succès, manager avec plaisir

• 15 et 20 janvier

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Marchés agricoles : les clés pour comprendre et agir sur mes marges

• 19 et 20 janvier

À Bretenière

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Mieux comprendre la filière bovine

• 22 et 30 janvier

Jeunes agriculteurs BFC et ses partenaires proposent une nouvelle formation, pour aider les agriculteurs dans leurs choix stratégiques d'exploitation et pour mieux comprendre le marché et ses tendances. Elle est intitulée « Comprendre la filière viande bovine pour mieux positionner son exploitation » et se déroule sur deux jours avec des interventions d'experts et des visites de sites. Attention, le nombre de places est limité. Inscription au plus tard le 18 janvier.

Inscription : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdreb7BYBCvYV53REm4aQD1RJBOA0PGbYH4fUCFs29g5Q0Wrw/viewform

// CERTIPHYTO

• 22 et 23 janvier

Initial DENSA et Opérateur VITI à Bretenière

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 13 janvier

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Longvic

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Sécuriser votre troupeau grâce à un chien de protection

• 15 janvier

Face aux menaces de prédation, le chien de protection est un outil pouvant vous aider à protéger vos troupeaux. Cette demi-journée vous aidera à vous poser les bonnes questions pour décider d'intégrer ou non un chien de protection. Formation d'une demi-journée à Montigny-sur-Canne.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réaliser et mettre en place un plan de maîtrise sanitaire

• 2 février

Venez apprendre les exigences de la réglementation sanitaire pour votre activité. Formation d'une journée, lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Taille et greffe des arbres fruitiers

• 2, 3 et 4 février

3 journées de théorie et pratique pour apprendre à tailler et greffer vos arbres fruitiers. Le 2 février sera dédié à la greffe et les 3 et 4 février à la taille. Lieu : Challuy/ Plagny.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Webinaire : savoir utiliser les réseaux sociaux de manière professionnelle

• 6 février

Tirez parti de vos réseaux pour mieux communiquer : apprenez à préparer vos publications, créer du contenu adapté et maximiser leur impact. Durée : 1 h 30.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// FORMATION AGRICOLE

Une offre enrichie et adaptée aux réalités de la Nièvre

La Chambre d'agriculture propose 26 nouvelles formations en 2026, pensées pour répondre concrètement aux enjeux des exploitations : sécuriser les pratiques (administratif, réglementaire, sanitaire, sécurité au travail, prédation des troupeaux) et gagner en performance en conciliant productivité, qualité, autonomie et environnement. Parmi les thématiques abordées : culture de la luzerne, alternatives au maïs ensilage, restauration des prairies permanentes, gestion durable de l'eau ou encore optimisation des sols. Cette nouvelle offre s'appuie sur des partenariats locaux reconnus : le Parc naturel régional du Morvan et les Conservatoires des espaces naturels pour certaines formations MAEC, le CFPPA du Morvan pour la lombriculture et les biofertilisants, et le CFPPA de Challuy pour la taille et la greffe des arbres fruitiers. Consciente des contraintes de temps des agriculteurs, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose également des formats courts, en demi-journées ou en webinaires, facilement intégrables dans le quotidien professionnel.

CA 58

Consultez toute l'offre de formations sur notre site internet : https://nievre.chambres-agriculture.fr/ ou contactez le centre de formation : 03 86 93 40 37

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/01/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 347 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,57	7,03	6,93	+ 0,32
		300-350	6,31	7,00	6,46	+ 0,21
		350-400	5,92	6,16	6,05	- 0,03
		400-450	5,75	5,92	5,83	=
		450-500	5,33	5,71	5,52	- 0,16
	R	300-350	5,98	6,10	6,04	+ 0,10
		400-450	5,60	5,73	5,68	
F	U	250-300	5,84	6,05	5,98	- 0,10
		300-350	5,52	6,13	5,86	+ 0,15
		350-400	5,49	5,71	5,58	- 0,11

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 186 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	5,19	5,39	5,27	+ 0,09
		- 5 ans	4,66	5,15	4,80	=
		5 à 10 ans	4,60	4,91	4,60	- 0,49
	U	24 à 36 mois	4,28	4,91	4,44	+ 0,09
		- 5 ans	4,06	4,63	4,29	+ 0,08
		5 à 10 ans	4,02	4,55	4,22	+ 0,06
		+ 10 ans	3,83	4,31	4,00	+ 0,08
	R	24 à 36 mois	3,73	4,23	4,05	
		- 5 ans	3,96	4,13	4,04	+ 0,14
		5 à 10 ans	3,76	4,01	3,91	+ 0,03
		+ 10 ans	3,53	3,95	3,71	+ 0,01
	O	+ 10 ans	2,92	3,49	3,24	+ 0,11

OBSERVATIONS

Effectif global : 573 - Taux de vente : 96 %.

Broutards / laitonnes : Les volumes proposés restent limités pour cette première semaine de reprise. la plupart des acheteurs sont présent même si l'activité d'export n'a pas totalement redémarrée. Néanmoins en mâles comme en femelles, les lots se négocient facilement sur des bases fermes comparées à celles de fin d'année.

Vaches / Génisses de 30 mois : Volumes limités également. Les acheteurs sont tout de même présent, le commerce est fluide et les cours sont fermes et légèrement à haussiers.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/01/2026

Effectif : 130

Broutards :	(325 - 370 kg)	1560 - 1980 €	4,65 - 6,09 €/kg
Broutards :	(380 - 430 kg)	2200 - 2420 €	5,53 - 5,77 €/kg
Broutards :	(470 - 490 kg)	2540 - 2590 €	5,17 - 5,52 €/kg
Laitonnes :	(290 - 320 kg)	1440 - 1830 €	5,02 - 5,68 €/kg
Génisses 24 - 36 mois	(570 - 600 kg)	2350 - 2690 €	3,92 - 4,54 €/kg
Génisses 24 - 36 mois	(610 - 770 kg)	2380 - 3250 €	3,83 - 4,34 €/kg
Vaches légères :		2390 - 2640 €	
Vaches entre deux :		2660 - 2890 €	
Vaches lourdes :		2950 - 3670 €	

Vente rapide dans les broutards avec une forte demande dans les bovins à l'export vaccinés ou dépistés MHE, ainsi que dans les laitonnes. Bonne demande dans les génisses. Reprise dynamique dans les vaches avec des prix en hausses dans les vaches maigres.

Bovins gras : 4

Vaches de viande :	7,48 € kg de viande.
Génisses de viande :	7,60 € kg de viande.

Peu d'apport en gras mais les tarifs se sont maintenus.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/12/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 686 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,41	4,83	4,67	+ 0,10
		de 38 à 44 kg	4,55	5,23	4,78	+ 0,06
		de 44 à 50 kg	4,18	5,05	4,70	+ 0,10
		+ de 50 kg	3,47	4,25	4,02	+ 0,08
	R	de 32 à 38 kg	4,00	4,60	4,29	+0,24
		de 38 à 44 kg	4,02	4,44	4,15	- 0,25

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,79	2,78	2,02	- 0,37
F	U	+ de 60 kg	2,16	2,37	2,27	+ 0,02
	R	- de 60 kg	1,80	2,07	1,94	
		+ de 60 kg	1,86	2,12	2,03	- 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 43 - Vente : 65 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		34	60	50	- 4,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 113 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	91	129	116	+ 1,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	4,95	4,99	4,96	+ 0,22

OBSERVATIONS

Effectif global : 968 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : Les cours sont plus fermes et gagnent même quelques centimes à l'approche des fêtes de fin d'année.

Brebis / Béliers / caprins : Bonne demande et cours reconduits facilement.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/12/2025

Effectif : 80

Agneaux :	90 - 211 €	2,08 - 5,02 €/kg
Brebis :	80 - 133 €	1,57 - 1,66 €/kg

Légère hausse des tarifs sur les bovins à la viande.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/12/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 658 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,09	4,81	4,38	+ 0,30
		de 38 à 44 kg	3,86	5,00	4,51	+ 0,13

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 205 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,78	2,22	1,92	+ 0,04
		+ de 60 kg	1,63	2,04	1,92	- 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 69 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		55	146	94	+ 41,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 053 - Taux de vente : 55 %

Agneaux : Les cours remontent cette semaine, le marché est bien approvisionné en cette fin d'année.

Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/12/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 41 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	400-450	5,76	5,76	5,76	+ 0,28

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 87 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	5 à 10 ans	3,83	4,16	4,01	- 0,01
		+ 10 ans	3,81	4,57	3,92	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 78 - Taux de vente : 96 %

Broutards : Très peu d'apports cette semaine, les cours semblent haussiers en cette fin d'année.

Vaches : Cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

05 Jan. 2026 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : reprise en douceur avec un manque d'animaux, reconduction des cours.

Bovins maigres : reconduction positive des cours.

POLITIQUES

Gestion des risques Prairies : le ministère de l'agriculture a publié le 30 décembre une instruction technique sur les modalités de fonctionnement des Comités Départementaux d'Expertise. Ces CDE, fortement attendus par les éleveurs, doivent avoir vocation à corriger au plus près du terrain les manquements de l'indice satellite. Mais encore une fois, le ministère anéantie la voie d'un recours efficient. Le cadre est très restrictif et cadenassé. Ce dispositif doit changer impérativement !

SANITAIRE

DNC : au 4 janvier, la campagne de vaccination du cheptel des dix départements du Sud de la France atteint désormais au global 74,7 %, soit 539.579 bovins vaccinés.

D'autre part, le ministère a indiqué renforcer les moyens de la recherche sur la maladie, dont sur l'immunité vaccinale avec des travaux du CIRAD. sur le rôle des vecteurs et la dynamique d'infection chez les bovins, et sur la modélisation de diffusion.

Appel à mobilisation du réseau FNSEA et JA

Depuis plusieures années, le syndicalisme alerte sur l'absence de cap pour l'agriculture française et européenne. Normes excessives, accords de libre-échange comme le Mercosur et promesses non tenues fragilisent les exploitations et menacent la souveraineté alimentaire. Face à cette situation, le réseau FNSEA-JA ainsi que les AS appellent à une **mobilisation dans les départements les 5 et 6 janvier** afin de renforcer la pression sur le gouvernement. L'objectif est d'obtenir une **loi agricole d'exception** permettant des simplifications normatives, des mesures de soutien, la parution des décrets en attente, un **refus définitif du Mercosur** et le **maintien du budget de la PAC**, afin de donner enfin à la France une politique ambitieuse et positive en faveur de l'agriculture et de l'élevage.

FAIT DE LA SEMAINE

Dans la lettre ouverte que le Premier ministre a publiée le 4 janvier, il annonce la nécessité d'une approche politique qui « remette du bon sens ». Sur la PAC, il affirme que le budget de la PAC ne baissera pas, et sur la simplification qu'il veut aller plus loin et plus vite. Mais quelle sera la concrétisation de tout cela ? Et concernant les importations, le principe d'un « mêmes normes pour tous » est mentionné, mais ne se traduit toujours pas par une non-ratification du Mlercosur, ni l'interdiction des imports ne respectant pas toutes nos normes !

CARTON ROUGE

Si la mobilisation du 18 décembre dernier avait permis de reporter la signature de l'accord avec les pays du Mercosur, il semble que l'UE continue de vouloir forcer à sa ratification malgré une forte opposition. Ainsi une réunion des représentants permanents des 27 pays de l'UE doit se réunir vendredi 9 janvier, notamment pour parler de l'accord Mercosur.
Les semaines à venir seront décisives : c'est maintenant qu'il faut agir pour protéger notre élevage, nos territoires et notre souveraineté alimentaire. L'accord Mercosur, c'est NON !

CHIFFRE A RETENIR

+55%

C'est la hausse de droits de douane que la Chine a annoncé mettre en place au 1er janvier sur les importations de viande bovine, au-delà de quotas définis par pays (Brésil 1,1 M tonnes, Argentine 511.000 t, Australie 205.000 t, USA 164.000 t….) Une partie de l'accord de libre échange Chine-Australie est également suspendu. La Chine indique vouloir protéger son secteur de production.

EN REGION

Afin d'échanger avec les éleveurs sur les priorités d'actions nationales pour l'avenir de la filière bovin viande, la FNB poursuit sa tournée de réunions régionales. Après les premières régions, les prochaines rencontres se tiendront le mercredi 7 janvier pour l'Île-de-France puis le jeudi 8 dans les Hauts-de-France. À chaque étape, une conférence de presse est organisée. Ces temps d'échanges permettent également d'aborder les enjeux régionaux et les dossiers spécifiques aux territoires.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

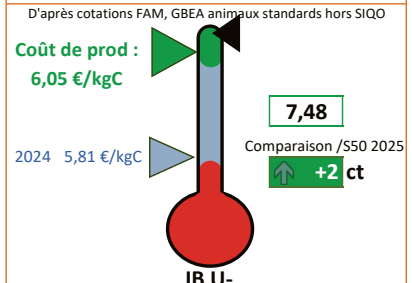
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 51

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

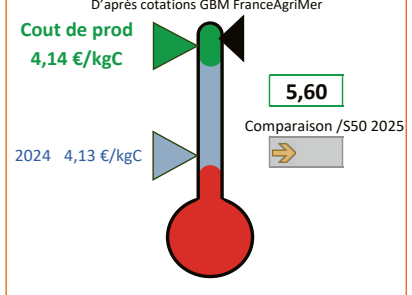
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

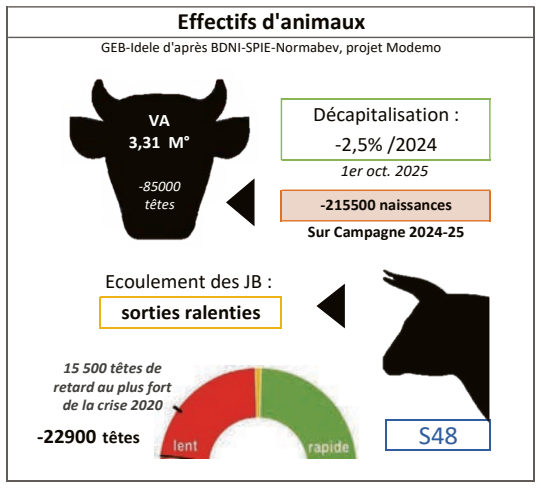
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

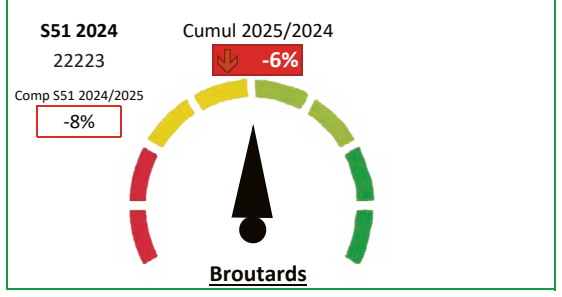
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

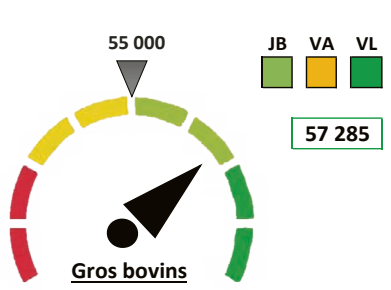
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 51 du 13 au 19 décembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** l'activité commerciale s'est montrée variable cette semaine, en fonction de la qualité des lots et du contexte sanitaire. Les cours se reconduisent lorsque l'offre est homogène, mais la commercialisation devient plus compliquée sur les sujets légers, de mauvaise conformation ou trop lourds, avec quelques ajustements à la baisse. Lorsque les volumes sont plus mesurés, les ventes restent fluides et les prix se maintiennent, voire s'orientent légèrement à la hausse. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits, avec des ventes fluides et rapides, malgré une légère tendance au repli selon les centres ; les bons sujets continuent de soutenir des marchés actifs.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste bien orienté pour les bovins présentant de l'état, avec des ventes dynamiques et des cours globalement reconduits. Les animaux plus maigres ou de qualité hétérogène se valorisent plus difficilement, avec des prix parfois plus discutés selon les lots. Malgré ces écarts de valorisation, la demande demeure régulière et les échanges se réalisent dans une ambiance commerciale globalement satisfaisante.

• **Boucherie :** la tendance commerciale reste la même depuis trois semaines. Les races à viande évoluent dans une ambiance globalement stable, avec des ventes plutôt fluides et des cours majoritairement reconduits lorsque les animaux sont bien finis. À l'inverse, le commerce demeure plus tendu sur les mixtes et les laitières, notamment sur les bêtes de coupe, avec une orientation plus baissière dans un contexte de demande moins soutenue.

• **Veaux :** les apports sont à la baisse cette semaine dû au contexte sanitaire (DNC). La commercialisation est compliquée pour les veaux laitiers, croisés et les sujets légers, entraînant des baisses de prix, parfois significatives. Les veaux bien conformés ou de races à viande trouvent encore preneur, avec des cours reconduits. A ce jour plusieurs marchés ne peuvent toujours pas reprendre les cotations en raison des difficultés d'êtres en zone vaccinale.

• **Ovins :** le commerce reste contrasté selon la qualité des animaux. Les très bons agneaux restent bien valorisés, tandis que les lots ordinaires, hétérogènes ou trop lourds rencontrent plus de difficultés et subissent parfois des baisses. En brebis, la tendance commerciale est moins dynamique, avec des animaux de qualité moyenne sur certains marchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 68000 euros.
✆ **06 19 82 10 03**

38 - Vends tracteur agricole Landini Powerfarm 85, 8100 h, bon état.
✆ **Contact au 06 76 83 70 40**

38 - Vends Landini Atlas 80, 4RM arceau pneus 18430 AR 12424 AV masses AV année 2002, 6060H, 16500 euros HT.
✆ **06 82 25 60 54**

38 - Cause cessation vend tracteur Deutz K420, 110 cv, pont avant et cabine suspendues, 4100 heures, pneus avant neufs.
✆ **06 81 62 15 57**

Travail du sol

38 - Charrue Naud 4 corps sécur boulon 500 euros, herse alternat Amazone avec port à court 800 euros, atomiseur 600 l, chaba tractopel Hanomag9 10650 H 4 roues motrice 4000 euros.
✆ **06 08 35 91 86**

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89**

38 - Ramasseuse à noix X16 AMB Rousset giro camera vitrage 100 h, année 2023 : 75000 euros HT.
✆ **06 37 09 24 68**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

SECONDE MOISSON
MATÉRIELS AGRICOLES
Spécialiste de l'occasion
Bertrand PAGAND **06 49 50 14 68**
contact@seconde-moisson.fr
www.seconde-moisson.fr
Reprise de ferme | Départ en retraite | Estimation de matériel

Elevage

39 - Vends panneaux barres obliques + 10 panneaux galva pleins, 6m. Bon foin 2025 + médiocre 2024.
✆ **06 84 21 69 15**

Divers

01 - Recherche benne agricole 4 à 6 T, état et marque indifférents.
✆ **06 40 18 07 28**

26 - Vends Som 40H carte grise, boitier direction, essieu avec ressort aile gauche. Trémie 100L grains. Pneus et jantes 8 trous - 8.25.20 + 1 13-6R38.
✆ **07 84 92 30 25**

38 - Vends cause retraite chaine complète pour les noix, trémie élévateurs, laveuse, ébrancheur, bac à pierres, laveuse, écaleuse, séchoirs Guillot, tapis, épandeur Sulky DX 20 2021.
✆ **06 85 30 49 42**

73 - Vends traite mobile Delaval 4 postes avec décrochage, chauf eau, programmateur de lavage. Le tout en TBE.
✆ **06 70 01 92 79**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends fourgon Ducato frigo 2019, 99MKm, excel état, 17500 euros HT + camion Man TGL 10250, 2016 caisse hayon euro 6250 MKm excel état 23500 euros HT.
✆ **06 03 90 61 31**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

38 - Achat tous véhicule Toyota 4x4 Pick Hilux Land Cruiser, Corolla, Mutsubishi L200, Nissan, Suzuki en l'état avec ou sans ct meme en panne
✆ **07 61 91 19 90**

Tourisme

01 - Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 4x2 - 2 pneus neufs avant.
✆ **06 73 53 09 35**



Achat-Vente

Récolte

01 - Vends enrubannage 2024 et bon foin 2025 en bottes rectangulaires et rondes.
✆ **06 40 18 07 28**

07 - Vends foin de qualité récolte 2025 250 bottes rondes de 250 kg piece. Pas de transport
✆ **06 15 51 58 89**

38 - Vends foin PN BR sotckée à l'abri.
✆ **06 72 85 93 19**
ou 06 32 64 91 84

69 - Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ **06 59 64 66 74**

74 - Vends foin + regain 2025 prairies permanentes fait dans de bonnes conditions, BR 120 - 120.
✆ **06 84 77 51 46**

Fourrage

01 - Vends foin prairie 2025 naturelle stockée à l'abri BR 120-120.
✆ **06 71 12 51 86**

Mariage

38 - Salut c'est nono, 20 ans. Cherche jeune femme dans le pays st jeannais. De préférence belle, pour vie à deux à la ferme. Impatient de trouver l'amour.
✆ **06 47 40 36 82**

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ **06 31 23 56 01**

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Arrivage de Normandes : 13 gén. 1 an ; 12 gén. 18 mois ; 11 gén. 2 ans dont 6 ins. ; 10 gén. prêtes et pleines ; 5 vaches prêtes. Livraison ass.
✆ **06 86 57 38 41**
Michel Garrivier

42 - Vends mâles reproducteurs limousins, toutes garanties sanitaires, livraison possible, HBL.
✆ **06 46 61 25 07**
ou 06 87 15 67 01

58 - Elevage HBC origines insémination, vd 1 taureau de 2 ans et 17 repronés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4803)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

69 - Race 46 VL terme janv., fév., génisses prêtes à partir de mars, génisses nées en 2024 et 2025.
✆ **06 88 57 57 52**

69 - Vends taureaux Limousins 15 mois HBL vaccinés DNC T bonnes origines et docilité.
✆ **06 71 61 73 16**

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

VENTES AUX ENCHÈRES
REPRODUCTEURS CHAROLAIS
LE 14 JANVIER 2026
Charmoy (89)

Union Charolais Croissance

Portes ouvertes le 9 janvier 2026

Autres dates : 21/01, 04/02,11/02

E. DESMAIZIERES - 06 86 27 58 94
H.PERSON - 06 12 74 52 27

Union Charolais Croissance
www.charolaiscroissance.fr

69 - Vends Taureaux reproducteurs Limousins 15 mois HBL, très bonnes origines et docilité, vaccinés DNC.
✆ 06 71 61 73 16

74 - Vends taureaux charolais de 12 mois à l'attache vaccinés.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

38 - Vends 2 brebis 1 bélier mangeoires ratelier pour ovins foin BR 2025.
✆ 06 75 23 63 50

Porcin

69 - Vends porcs fermier.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

38 - Vends 5 chiots mâles Border Collie, non LOF, nés le 15/10/2025, n° immatriculation mère 25026864143352005, parents travaillent sur bovins, prix 250 euros.
✆ 06 63 25 20 32

Emploi

Offre

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE

1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)

1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

69 - Urgent cherche producteur from chev. vache, œufs produits fer. assure marché samedi matin en remplacement d'un producteur parti à la retraite.
✆ 06 60 18 89 25

Divers

Monsieur Franck
GRAND VOYANT MÉDIUM
MARABOUT GUÉRISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement, etc.
07 51 92 92 20 *Travail sérieux et efficace*

Urgent

Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

Maître SAIBO - Grand voyant médium marabout vous aide à résoudre tous vos problèmes. Amour, santé, travail, etc...
07 58 07 46 16

bne bois negoce energie
ACHÈTE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : **Paul ORTAVENT**
06 79 47 03 82

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

L'ART DE L'EAU
- Installation de pompe de puits et de forage
- Distribution et traitement de l'eau

POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Toute l'équipe de TERRES de BOURGOGNE vous souhaite une très belle année 2026

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

BEEP
SARL au capital de 40 000 €
Siège social : 6, rue Nourissat
21000 DIJON
824 505 911 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 19.12.2025, les associés ont pris acte de la démission de Bernard Puthet de ses fonctions de gérant à compter du 19.12.2025 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL26021347

TRANSFORMATION

HOLDING DE ST HUBERT
Société par actions simplifiée
Au capital de 280 000 €
Siège social : 4 Route de Beaune
21250 CORBERON
894.263.169 RCS DIJON

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 26/11/2025, il a été décidé, à compter du même jour, la transformation de la société HOLDING DE ST HUBERT en société à responsabilité limitée et la nomination de Monsieur Kevin FAIVRE demeurant Hameau de Villy-Le-Brûlé, 2A Chemin de la Grande Aige 21250 VILLY-LE-MOUTIER en qualité de Gérant.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes.
FORME :
ANCIENNE : Société par actions simplifiée.
NOUVELLE :Société à responsabilité limitée.
ADMINISTRATION :
ANCIENNE : Kevin FAIVRE,Président.
NOUVELLE : Kevin FAIVRE, Gérant.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL26021388

MODIFICATIONS MULTIPLES

EURL KEVIN FAIVRE
SARL au capital de 10 000 €
Route de Beaune 21250 CORBERON
517.966.891 RCS DIJON

L'associée unique a décidé, le 26/11/2025, à compter du même jour, la transformation de la société en société par actions simplifiée, l'adoption de KEVIN FAIVRE comme nouvelle dénomination et la nomination de la SARL HOLDING DE ST HUBERT,4 Route de Beaune, 21250 CORBERON, 894.263.169 RCS DIJON en qualité de Présidente, en remplacement de Kevin FAIVRE dont les fonctions de Gérant prennent fin.
Les nouvelles mentions sont les suivantes :
FORME : Ancienne : SARL.
Nouvelle :SAS.
DÉNOMINATION SOCIALE :
Ancienne : EURL KEVIN FAIVRE.
Nouvelle : KEVIN FAIVRE.
DIRIGEANT :
Ancienne : Kevin FAIVRE, Gérant.
Nouvelle : HOLDING DE ST HUBERT, Présidente.
PRÉEMPTION : Toute cession des actions même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.
AGRÉMENT : Les actions ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
RCS DIJON

AL26021392

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

KMCGF IMMO
SAS au capital de 1 000 €
4 Route de Beaune 21250 CORBERON
948.225.255 RCS DIJON

Le 26/11/2025, l'associée unique a décidé de nommer la SARL HOLDING DE ST HUBERT, 4 Route de Beaune 21250 CORBERON, 894.263.169 RCS DIJON, en qualité de Présidente, en remplacement de Kévin FAIVRE, Président démissionnaire

AL26021393

CHANGEMENT DE GÉRANT

KLC
SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 4 Route de Beaune
21250 CORBERON
822.470.175 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associées du 26/11/2025, il a été décidé de nommer la SARL HOLDING DE ST HUBERT, 4 Route de Beaune 21250 CORBERON,894.263.169 RCS DIJON, en qualité de Gérante, en remplacement de Kévin FAIVRE,Gérant démissionnaire

AL26021394

MODIFICATION DU CAPITAL

Mots d'Estime Conseils
Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
porté à 707 400 euros
Siège social : Impasse Briquessou
21310 ARCEAU
931 711 261 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 19/12/2025 que le capital social a été augmenté de 687 400 euros par voie d'apport en nature.
L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 20 000 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 707 400 euros
POUR AVIS, Le Président.

AL26021396

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique du captage « forage de la Tuilerie » Situé à MIREBEAU-SUR-BEZE

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 une enquête publique sera ouverte du jeudi 8 janvier 2026à 9h au lundi 26 janvier 2026 à 17h, soit 19 jours, sur les communes de Mirebeau-sur-Bèze et Oisilly portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage « forage de la Tuilerie » situé à Mirebeau-sur-Bèze, en vue de l'utilisation, du traitement et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la commune de Mirebeau-sur-Bèze.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze (32 Grande Rue – 21310) et à la mairie de Oisilly (1 rue des Champs – 21310) et les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr (rubriques Actions de l'État > Environnement > Eau > Enquêtespubliques).
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Daniel MARTIN, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État en retraite, à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze, ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
ddt-serpe@cote-dor.gouv.fr
au plus tard le lundi 26 janvier 2026 à 17h.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze (salle du conseil municipal) les jeudi 8 janvier 2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête), lundi 26 janvier 2026 de 14h à 17h (clôture de l'enquête) et à la mairie de Oisilly, le lundi 19janvier 2026 de 14h à 17h.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur soit dans les mairies de Mirebeau-sur-Bèze et de Oisilly, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à Dijon ou sur le site internet
http://www.cote-dor.gouv.fr

AL26021293

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique du captage « source du Creux au Vau » Situé à MIREBEAU-SUR-BEZE

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 une enquête publique sera ouverte du jeudi 8 janvier 2026 à 9h au lundi 26 janvier 2026 à 17h, soit 19 jours, sur les communes de Mirebeau-sur-Bèze, Savolles et Magny-Saint-Médard portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage « source du Creux au Vau » situé à Mirebeau-sur-Bèze, en vue de l'utilisation, du traitement et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la commune de Mirebeau-sur-Bèze.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté dans les mairies de Mirebeau-sur-Bèze (32 Grande Rue – 21310), Savolles (rue de Mirebeau - 21310) et Magny-Saint-Médard (11 rue de l'Eglise – 21310) et les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr (rubriques Actions del'État > Environnement > Eau > Enquêtes publiques).
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Michel GENEVES, Colonel en retraite de l'armée de terre, à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze, ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
ddt-ser-pe@cote-dor.gouv.fr
au plus tard le lundi 26 janvier 2026 à 17h.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées à la mairie de Mirebeau-sur-Bèze (salle du conseil municipal) les jeudi 8 janvier 2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête), lundi 26 janvier 2026 de 14h à 17h (clôture de l'enquête) et à la mairie de Savolles, le lundi 19 janvier 2026 de 14h à 17h.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur soit dans les mairies de Mirebeau-sur-Bèze, de Savolles et de Magny-Saint-Médard, soit à la préfecture de la Côte-d'Or –direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à Dijon ou sur le site internet
http://www.cote-dor.gouv.fr

AL26021295

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET SUR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT SUR LA COMMUNE DE MILLERY

Par arrêté préfectoral n° 1714, du 02/12/2025, est organisée du jeudi 8 janvier 2026 à 14h00 au lundi 9 février 2026 inclus à 17h00, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique unique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, et de la demande d'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de Millery, d'une puissance crête de 5 MWc, déposée par la société « SUNTI ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et d'autre part la demande d'autorisation de défrichement sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Millery, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6963
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Millery.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Millery siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 9 février 2026 avant 18h00 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-6963@registre-dematerialise.fr
Monsieur Daniel COLLARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :en mairie de Millery aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Jeudi 8 janvier 2026 de 14h00 à 18h00
- Samedi 17 janvier 2026 de 9h00 à 12h00
- Lundi 26 janvier 2026 de 14h00 à 17h00
- Lundi 9 février 2026 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame Quitterie DEBESSE – Société SUNTI
Tel: 06 42 79 97 73
q.debesse@sunti.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser les permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Millery, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26021357





// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 05/01/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Pouillenay et Gevrey-Chambertin : Urbanisme = Zone A du PLU
Pouillenay : Landes 3 a 30 ca 'EN REVOSSET' : E-0473
Gevrey-Chambertin : Parcelle en friche située hors aires AOC viticoles 12 a 54 ca 'RONCEVIE' : BK-0127
Dossier Marsannay-la-Côte : Urbanisme = Zone A du PLU
Marsannay-la-Côte : Parcelle de verger entièrement clôturée, arborée et bien entretenue - Présence portail et abri de jardin - Terres à vigne en AOC Marsannay 10 a 47 ca 'LA CHAMPAGNE HAUTE' : BS-0035
Marsannay-la-Côte : Jardins et vignes AOC Marsannay rouge et coteaux bourguignons 68 a 17 ca 'CHAMPFOREY' : BI-0126
Aiserey : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU 2 ha 92 a 90 ca 'SUR LE CANAL' : ZC-0035—0036
Corrombles : Parcelles forestières – Urbanisme : RNU - 6 ha 20 a 16 ca 'LES VEAUX' : ZD-0012—0130—0179—0180
Puligny-Montrachet : Loué – Objectif : Maintien des sociétés exploitantes – vigne AOC MONTRACHET GRAND CRU – Urbanisme : RNU - 7 a 73 ca 'MONTRACHET' : AH-0066
Dossier Bouze-les-Beaune (21) – Remigny (71) – Chagny (71)
Libre – Vigne Aligoté
Bouze-lès-Beaune (21) : Urbanisme : Zone Avs du PLU - 26 a 39 ca 'SOUSLABORDE': C-0368
Remigny (71) : Urbanisme : Zone Av du PLUi Le grand Chalon - 27 a 55 ca 'LES COURTES TERRES' : A-0309—0314
Chagny (71) : Urbanisme : Zone A1 du PLU - 35 a 55 ca 'LA CORNAILLE' : AB-0315—0317
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/01/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26021408

LEGATIS DIJON GENLIS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 3 juin 2025,
A été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Alain ROUSSELET, retraité, et Madame Liliane FOURNIER, retraitée, demeurant ensemble à GENLIS (21110) 63 rue Paul Doumer.
Monsieur est né à DIJON (21000) le 5 décembre 1944
Madame est née à DIJON (21000) le 28 février 1945.
Mariés à la mairie de GENLIS (21110) le 11 septembre 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021414

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

2 PF INVEST
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège social et de liquidation
39 rue de la Gare
21190 MEURSAULT
SIREN 809 057 375 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 2 juin 2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Patricia FOURNIER, demeurant 39 rue de la Gare - 21190 MEURSAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021324

NON DISSOLUTION

CHANAS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 41 Rue de Chanzy
Bât. A4
21000 DIJON
983 883 000 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, La Présidente.

AL26021348

Les Experts Unis

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LONGA CALMA
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Grande Rue
21 360 CHAUDENAY-LE-CHATEAU
794 333 799 R.C.S. DIJON

Selon une décision du 23/12/2025, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Olivier PONARD demeurant à CHAUDENAY-LE-CHATEAU (21360) – 2 Grande Rue, exercera les fonctions de Liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixés au siège social, soit à CHAUDENAY-LE-CHATEAU (21360) – 2 Grande Rue, adresse où devront être notifiés les actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au R.C.S.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021351

DISSOLUTION

VOCALIB DEVELOPPEMENT
SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 46 rue Alphonse de Lamartine
21600 LONGVIC
951 375 807 RCS DIJON

Aux termes de l'AG du 10/12/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/2025, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Muriel HENNEQUIN demeurant 46 rue Alphonse de Lamartine, 21600 LONGVIC avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 46 rue Alphonse de Lamartine 21600 LONGVIC adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26021361

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CG PRIM'
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 7 000 €
Siège social et de liquidation :
3 Rue Jehly Bachellier,
21121 FONTAINE LES DIJON
813 598 620 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues parles statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Gilles GAUCHEY, demeurant 3 Rue Jehy Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue Jehy Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021401

// CONSTITUTION

CONCIERGERIE DU MOULIN
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 hameau de la Tuilerie
21170 LAPERRIERE SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : CONCIERGERIE DU MOULIN
Siège : 4 hameau de la Tuilerie, 21170 LAPERRIERE SUR SAONE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et dessociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Les prestations de conciergerie privée, allant de la gestion complète des locations saisonnières ou de courtes durées, à la gestion des réservations, le check-in et le check-out des locataires, l'assistance, l'intendance et la fourniture de services à la personne non réglementés tels que, sans exhaustivité, la remise de clés. La fourniture de petits déjeuners et la vente de boissons non alcoolisées. La fourniture et la mise en relation avec des prestataires extérieurs pour la réalisation d'activités à proximité des biens immobiliers où l'activité de conciergerie privée est réalisée.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : SP IMMOBILIER, Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 4 Hameau de la Tuilerie, 21170 LAPERRIERE SUR SAONE,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 933 483 703, représentée par les présentes par Madame Séverine BEURET, Présidente Directeur général : Madame Séverine BEURET, demeurant 4 hameau de la Tuilerie, 21170 LAPERRIERE SUR SAONE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL26021251

SP BATIMENT
Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 hameau de la Tuilerie
21170 LAPERRIERE SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : SP BATIMENT
Siège : 4 hameau de la Tuilerie, 21170 LAPERRIERE SUR SAONE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Toutes activités d'entreprise générale du bâtiment, à savoir, maçonnerie,chauffage, plâtrerie, peinture et pose de revêtement de sols.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : SP IMMOBILIER, Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 4 Hameau de la Tuilerie, 21170 LAPERRIERE SUR SAONE,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro933 483 703, représentée par les présentes par Madame Séverine BEURET, Présidente
Directeur Général : Monsieur Pierre BEURET demeurant 4 hameau de la Tuilerie,21170 LAPERRIERE SUR SAONE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL26021253

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nuits-Saint-Georges du 22/12/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : THAJA
Siège social : 8 rue Bergeret 21700 Nuits-Saint-Georges
Objet social : la propriété et la gestion de tous biens ou droits mobiliers ou immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Cession de parts : la cession de parts est libre entre associés ; elle est soumise à agrément des associés représentant les ¾ du capital pour toute cession à des tiers étrangers non associés à la société
Gérance : Aurélia GOUGES demeurant Cock Farm, Bardown Road – STONEGATE TN5 7EJ
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, La Gérance.

AL26021350

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION : VORUS
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
CAPITAL : 2 250 000 €
SIÈGE : 49 A Route de Challanges 21200 BEAUNE
OBJET : L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession, sous toutes leurs formes, de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer
DURÉE : 99 ans

ANNONCES LÉGALES

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix
AGRÉMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés
PRÉSIDENT : Monsieur Vivien DUPONT demeurant 50 Bis Route de Verdun 21200 BEAUNE
IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL26021360

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2026 il a été constitué une SCI dénommée:
SCI MORLON
Siège social: 27 rue adrien simmonot 21700 COMBLANCHIEN
Capital: 1.000 €
Objet: La société a pour objet :- la propriété, la jouissance, l'administration des immeubles et droits immobiliers à usage d'habitation, commercial, ou professionnel, composant son patrimoine.- l'achat de tous immeubles à destination d'habitation, commercial ou professionnel. Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes.
Gérant: M. MORLON Florian 27 rue simmonot 21700 COMBLANCHIEN
Gérant: Mme MARC Aurore 27 rue simmonot 21700 COMBLANCHIEN
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON

AL26021375

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : BELECOME
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement,de tous immeubles et biens immobiliers ; la mise a` disposition, a` titre gratuit, d'un immeuble appartenant a` la société au profit d'un ou des associés
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 10.000 €
GERANCE : la société VICOME, société civile, au capital de 240 010 €, ayant son siège 3 bis Chemin du Malaquin Hameau de Varennes 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE,immatriculée sous le numéro 933.736.019 RCS DIJON et la société VIA BELENA, société par actions simplifiée, au capital de 843 220 €, ayant son siège 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE, immatriculée sous le numéro 525.112.181 RCS DIJON
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL26021389

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION : LEJUL
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 €
SIÈGE : 24B Grande Rue 21700 QUINCEY
OBJET : L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession, sous toutes leurs formes, de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés
PRESIDENT : Monsieur Julien JANUSIEWIECZ demeurant 24B Grande Rue 21700 QUINCEY
IMMATRICULATION au RCS de DIJON.

AL26021403

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

GAEC DES PERRIERES

Groupement agricole d'exploitation en commun
Au capital social de 304 943,77 €
Les Perrières – 58330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS - N° 323 945 675

Suivant délibération d'AGE du 16 décembre 2025, les associés ont agréé à effet du même jour la transformation du GAEC DES PERRIERES en EARL DES PERRIERES,motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination : EARL DES PERRIERES
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée
Siège social : Les Perrières – 58330 CRUX LA VILLE
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime et exploitation d'une installation de production d'électricité.
Durée : 99 ans, soit jusqu'au 28 février 2081, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 304 943,77 €
Gérance : Victor COINTE, demeurant 1 Les Perrières – 58330 CRUX LA VILLE
Cession de Parts : Toute cession de parts sociales sauf entre associés ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26021313

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

SCEA DE MUNOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 280.048,84 €
Munot - 58400 LA MARCHE
RCS de Nevers n°331786467

Aux termes d'une AGE des associés en date du 19 décembre 2025, il a été décidé :
- la démission de Monsieur Bernard VILAIN, de ses fonctions de gérant à effet au 1ermai 2025
- la prorogation de la société pour une nouvelle durée de 99 ans.
Les actes modificatifs seront déposés au RCS de Nevers.
Pour avis, La gérance.

AL26021326

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA BONNE SAUCE RESTAURANT

EURL
Au capital de 1.000 euros
7 Place Guy Coquille
58000 NEVERS
945 021 756 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 17/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 7 rue Etienne Litaud 58000 NEVERS,à compter du 01/12/2025.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL26021333

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GMTTRANSPORT

SAS au capital de 1800,00 €
Siège social : 4 ALLEE DES BEGONIAS
94700 MAISONS-ALFORT

Par assemblée générale extraordinaire du09/12/2025, il a été décidé
- de transférer le siège social au : 4 Chemin du Petit Champ Lieu-dit «Les Bertins» 58400 Narcy,à compter du 09/12/2025.
Président M. MEITE Gaoussou demeurant 4 Allée des Begonias94700 Maisons-Alfort .
Radiation au RCS de Creteil et immatriculation au RCS de Nevers 993838481
- de modifier l'objet social comme suit :
Commerce de voiture et de véhicules automobiles léger.

AL26021355

TRANSFORMATION

Suivant acte reçu par Me Léane MARECHAL, notaire associé de la « SCP Sébastien GASTINE, David CROIX et Léane MARECHAL, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à SANCERRE, Place Saint André, le 26 décembre 2025, il a été constatée la transformation de la société civile immobilière « SOCIETE HERBAGERE ET IMMOBILIERE DE LA THIERACHE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 428 469 639, en groupement foncier agricole, à compter du 1er janvier 2026, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : GFA DE LA THIERACHESiège : MENESTREAU (58410), Mirebeau.
Objet : - La propriété, la gestion et l'administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation par voie de vente, d'échange ou d'apport en société, des immeubles apportés à la société et tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, dont il pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition d'échange, apport ou autrement.- Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital de : trente-huit mille cent dix euros 38 110,00 €.
Gérant : Monsieur Marc MALEZIEUX-DEHON.
La transformation sera portée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le notaire.

AL26021374

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS ALEANE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social :16 Boulevard de la République
58000 NEVERS
921.198.131 RCS NEVERS

Aux termes des décisions prises par la collectivité des associés le 01/12/2025 et par le Président le 18/12/2025 le capital social a été augmenté par apport en numéraire à hauteur de 1 628 euros, pour être porté à 11 628 euros, par voie de création d'actions nouvelles.
Les statuts ont été modifiés en conséquence :
Ancienne mention : 10 000 €.
Nouvelle mention : 11 628 €

AL26021387

// GÉRANCE

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC notaire à GUERIGNY (58130), 1 rue de Plouzeau, (CRPCEN n° 58015) le 18 décembre 2025 enregistré au SPFE de la NIEVRE le 23 décembre 2025, dossier 2025 00023081, référence 5804P01 2025 N00718.
Monsieur Michaël Guérino Pierre MARINELLI, demeurant àMORNAY-SUR-ALLIER (18600), 26 rue de Neuvy le Barrois, né àNEVERS (58000), le 26 août 1972, célibataire a cédé à : Monsieur Jorys Yves Rémy Emile FABRE, demeurant à POUGUESLES EAUX (58320), 22, rue des Petites Fontaines, né à TOULON(83000), le 12 août 1981, époux de Madame Charlène Annie Françoise WASYLYSZYN,

Un fonds de commerce de fabrication associée à la vente de pizza à emporter et à consommer sur place, restauration rapide (avec livraison), exploité à GUERIGNY (58130), 54 Grande Rue, moyennant le prix de VINGT MILLE EUROS(20 000,00 euros) avec entrée en jouissance au 18 décembre 2025.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau, où domicile a été élu dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales.
Pour unique insertion, Maître Audrey ROUSTIC.

AL26021404

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal «TERRES DE BOURGOGNE» en date du19/12/2025, concernant la société civile immobilière **COLBERT IMMOBILIER 58**, au capital de 1 000 euros, immatriculée au RCS de NEVERS.
Il convenait de lire concernant le siège social :
1 rue Henri Barbusse 58130 GUERIGNY,
et non :
10 Avenue Colbert 58000 NEVERS.
Le reste de l'annonce demeure inchangé.

AL26021337

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Montenoison, Arthel et Dompierre-sur-Nièvre

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LE PROJET D'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE POUR CHACUNE

Par arrêtés en date du 16 décembre 2025, les Maires des communes de Montenoison, Arthel et Dompierre sur Nièvre ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'élaboration de la carte communale pour chacune.
L'enquête se déroulera dans les mairies de MONTENOISON-ARTHEL –DOMPIERRE SUR NIEVRE :
du lundi 05 janvier 2026 au 23 janvier 2026, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier (incluant les avis des Personnes Publiques Associées) sera mis à disposition du public et pourra êtreconsulté en mairie.Mme Bernadette COSTE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.elle recevra le public en mairie pour recueillir les observations orales ouécrites aux dates suivantes :
MAIRIE DE MONTENOISON : le lundi 05 janvier 2026 de 13h30 à 16h30 et le jeudi 22 janvier 2026 de 9h00 à12h00
MAIRIE D'ARTHEL : le mardi 06 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 22janvier 2026 de 14h00 à 17h00
MAIRIE DE DOMPIERRE SUR NIÈVRE : le mardi 06 janvier 2026 de 14h00 à16h00 et le vendredi 23 janvier 2026 de 9h00 à 13h00
Les observations pourront être déposées :-Sur le registre papier disponible en mairie,
- Adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur aux adresses suivantes à l'attention du commissaire enquêteur :
Mairie de MONTENOISON 27 rue du bourg 58700 MONTENOISON
Mairie d'ARTHEL 1 place de la Mairie 58700 ARTHEL
Mairie de DOMPIERRE SUR NIÈVRE 17 rue du bourg cidex 508 58350 DOMPIERRE SUR NIEVRE
- Transmises par courriel :
mairiemontenoison@orange.fr, mairiearthel@orange.fr, mairiedompierresurnievre@orange.fr
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie dès réception.
Cette enquête constitue une étape importante du projet de carte communale pour chacune des communes, document qui permettra de définir les secteurs destinés à l'urbanisation et ceux à préserver.
Les Communes invitent l'ensemble des habitants à participer et à exprimer leurs observations pour leur Commune.
Renseignements :
Mairie de MONTENOISON tél 03.86.60.10.42 – mairiemontenoison@orange.fr
Mairie d'ARTHEL tél 03.86.60.10.30 - mairiearthel@orange.fr
Mairie de DOMPIERRE SUR NIÈVRE tél 03.86.69.21.65 - mairiedompierresurnievre@orange.fr

AL26021231

// DIVERS

CONVOCATION ASSEMBLEES GENERALE

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de
DU HAUT NIVERNAIS, REGION DE CORBIGNY, LES BORDS DE LOIRE, GRAND NEVERS, BAS NIVERNAIS, L'ABRON, LES LACS DU MORVAN, ENTRE LOIRE ET ALLIER, REGION MOULINS ENGILBERT, POUILLY SUR LOIRE, LA CHARITE SUR LOIRE, PUISAYE LOIRE ET NOHAIN, BRINON SUR BEUVRON, LES AMOGNES, CANTON DE PREMERY, BAZOIS, SAINT SAULGE, MONT SAINT ALBAN, HAUT MORVAN, SUD MORVAN
sont convoqués en Assemblée générale
le 3 février 2026 à 10 h dans les locaux Groupama situés 4 Esplanade Walter Benjamin 58 000 NEVERS
à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration,
- lecture du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance,
- approbation des comptes annuels,
- affectation du résultat de l'exercice clos,
- nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant),
- renouvellement d'administrateurs (le cas échéant)
- nomination d'administrateurs (le cas échéant),
- remplacement d'administrateurs (le cas échéant)
- et pouvoirs en vue des formalités.
Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL26021279

SCP GUYARD & BLOINSCP BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 03/03/2022, Melle Marie Thérèse GAUJOUR, Retraitée, demeurant à SAINT-SAULGE (58330) 5 faubourg de Nevers, née à NEVERS (58000), le 01/03/1936, célibataire, décédée à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) le 13/07/2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) 3 rue Saint Goar, B.P. 14, le 17/12/2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN,Notaire à CHATILLON-EN-BAZOIS, référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021400

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL LE MARSALA

SARL en liquidation
Au capital social de 7.622,45 euros
Siège social : 7, avenue Jules Renard
58800 Corbigny
Siège de liquidation :
10ter, avenue Jules Renard
58800 Corbigny
RCS Nevers 347 541 468

Le 19.12.2025, l'AGOA a approuvé les comptes de liquidation, à déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26021345

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

NON DISSOLUTION

VINS DE TERROIR

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : Lot Les Masettes
58300 AVRIL SUR LOIRE
531 085 546 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, La Gérance

AL26021405

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AG du 06/12/2025, la SCI BOURGOGNE LOCATION au capital de 1 000,00 € ayant son siège social à NEUVY SUR LOIRE (58450),la Couarde, SIREN 482161759 de NEVERS, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Sylvie PANNETIER épouse CHABIN demeurant à NEUVY SUR LOIRE (58450) 290 chemin de la Couarde,de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 06/12/2025.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26021425

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 12/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : VANESSA SEDLAK PHOTOGRAPHIES.
Siège social : Les Senots, 58160 LA FERMETE.
Objet social : la réalisation de prestations photographiques, vidéos, retouches d'images,création de contenus numériques, reportages pour particuliers et professionnels, la vente de produits dérivés et supports visuels, la formation et tous services connexes liés à l'image.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Madame Vanessa SEDLAK, demeurant Les Senots 58160 LA FERMETE, assure lagérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26021317

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22.12.2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Uniperssonnelle :
Dénomination sociale : BRIOCHE VAGABONDE
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 3, Village de Craux 58300 LAMENAY-SUR-LOIRE
Objet en France et à l'étranger : La restauration rapide, notamment par l'exploitation d'un food-truck itinérant spécialisé dans les sandwichs briochés salés et les pâtisseries,incluant la préparation, fabrication et vente de ces plats, desserts et boissons non alcoolisées, L'organisation et la prestation de services de restauration lors d'événements privés ou publics, tels que mariages, anniversaires, réunions d'entreprise, séminaires ou tout autre type de rassemblement, avec possibilité de prestations personnalisées, La participation à des événements gastronomiques, marchés locaux, foires, festivals, et autres manifestations culturelles ou commerciales, Et plus généralement : Toute activité connexe ou complémentaire permettant de développer ou de diversifier les activités sus mentionnées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, La création,l'acquisition, l'exploitation, la location ou la gestion de tous établissements ou fonds de commerce se rattachant directement ou indirectement aux activités susmentionnées, La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Président : Rose SOLIGNAC, demeurant 3, Village de Craux - 58300 LAMENAY-SUR-LOIRE
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité de plus de cinquante pourcent des voix des associés disposant du droit de votes pour les cessions entre associés, et statuant à la majorité de plus des deux tiers des voix des associés disposant du droit de votes pour les cessions au profit de tiers non associés, y compris les ascendants ou descendants du cédant.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26021332

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 25 septembre 2025, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT NIÈVRE, le 20/10/2025 dossier n°202500018780 référence 5804P01 2025 N 00696, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : VILOTTE IMMOBILIER.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.
SIÈGE SOCIAL : DORNES (58390), 41 Route de Moulins.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DURÉE : 99 ans années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS
APPORTS EN NUMÉRAIRE : Monsieur Florent VARÊME fait apport à la SOCIETE,en numéraire d'une somme totale de DIX EUROS (10,00 €). Madame Carine VILOTTE fait apport à la SOCIETE, en numéraire d'une somme totale de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (990,00 €).
GÉRANCE : Madame Carine VILOTTE, demeurant à DORNES (58390), 41,route de Moulins.
Pour avis.

AL26021431

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SNC TALVAT

Société en Nom Collectif
Capital : 4.775 €
1 rue du Moulin à vent
89260 THORIGNY SUR OREUSE
RCS SENS 793.856.709

Au terme de l'AGE du 01/12/2025, l'assemblée générale a décidé de transformer la société en nom collectif en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts régissant désormais la société, de modifier la dénomination pour retenir « PREST'TALVAT, et d'ajouter les activités suivantes :Réalisation de tous travaux ruraux ainsi que toutes prestations de services dans le domaine agricole et rural ; Achat-vente de tous produits agricoles, Prestation de stockage,Production d'énergie renouvelable, de nommer M.Valentin TALVAT en qualité deco-gérant.
Il n'a été apporté aucune modification à sa durée, son siège.
Les nouveaux statuts ont été adoptés ; en conséquence
Anciennes mentions :
Forme : SNC
Dénomination : SNC TALVAT
Objet : prestations de travaux agricoles et la location de matériel à titre secondaire,terrassement.
Gérants associés : M.Yannick TALVAT et Mme Angélique TALVAT demeurant 1 rue du Moulin à Vent 89260 THORIGNY SUR OREUSE
Nouvelles mentions :
Forme : SARL
Dénomination : PREST'TALVAT
Objet : Prestations de travaux agricoles et réalisation de tous travaux ruraux ainsi que toutes prestations de services dans le domaine agricole et rural ; Location de matériel,Terrassement, Achat-vente de tous produits agricoles, Prestation de stockage, Production d'énergie renouvelable
Gérance : M.Yannick TALVAT, Mme Angélique TALVAT demeurant 1 rue du Moulin à Vent 89260 THORIGNY SUR OREUSE et M.Valentin TALVAT demeurant 16 bis des vaux renard 89100 SALIGNY
Mention sera faite au RCS de SENS
Pour avis

AL26021250

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE DES PÉRÉGRINS

SCEV au capital de 227 400 €
Siège social : 1 route de Lichères
89310 POILLY-SUR-SEREIN
381 217 371 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Laurent MOREAU de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL26021335

MODIFICATIONS MULTIPLES

AMBULANCE DU SEREIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 489 370,00 euros
Siège social : 6 rue du Colonel Rozanoff
89000 Auxerre
531 025 419 RCS AUXERRE

Par délibération en date du 24 décembre 2025, la collectivité des actionnaires a :
- constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 2 353 540 €.
- décidé d'ajouter à l'objet social l'activité suivante « la production d'énergie »
- a décidé de transformer la société par actions simplifiée en société à responsabilité limitée à compter du 1er janvier 2026. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société par actions simplifiée.
Nouvelle mention : société à responsabilité limitée.
Administration :
Ancienne mention :Monsieur Romain RENARD, président.Monsieur Olivier BORDAS, directeur général.
Nouvelle mention :Monsieur Romain RENARD, gérant.Monsieur Olivier BORDAS, gérant.
Pour avis, le Président.

AL26021356

CHANGEMENT DE GÉRANT

COMPERAT CO-PRODUITS PERE ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 230.000€
Siège social : 26 rue Bourneil
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 529 824 153

L'assemblée générale ordinaire des associés de la SARL COMPERAT CO-PRODUITS PERE ET FILS tenue le 1er décembre 2025 a constaté :
- La démission de Monsieur Joël COMPERAT de sa fonction de cogérant à compter du même jour
- Le maintien dans leur fonction de cogérants de Monsieur Mickaël COMPERAT et Monsieur Eric COMPERAT.
Les articles des statuts sont modifiés en conséquence.
Pour avis et insertion
Maître Sophie GARNIER, Notaire.

AL26021358

CHANGEMENT DE GÉRANT

PLAINES ET FORETS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social Les Prés du Bois
89144 LIGNY LE CHATEL
R.C.S. : 381 112 812 AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 2025, les associés ont pris acte de la démission de Mr Philippe PROU de sa qualité de gérant, et ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, en remplacement de ce dernier : Mr Alexis PROU demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144), 5 rue des Pépinières, Les Prés du Bois, né à AUXERRE (89000), le 8 décembre 1997, pour une durée indéterminée.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour insertion, le Gérant.

AL26021362

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE GÉRANT

LIGERON FERMETURES

SARL au capital social de 5.000,00 Euros
Siège social : AUXERRE (89)
52 rue du Moulin du Président
N° SIREN : 539539866

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Claire MOREAU, notaire à AUXERRE

ANNONCES LÉGALES

(89), 5 rue Marcelin Berthelot, en date du 22/12/2025, les associés ont accepté la démission de Monsieur Daniel LIGERON, demeurant à PERRIGNY (89), 3 rue de la Forge, de sa fonction de co-gérant de la SARL dénommée LIGERON FERMETURES.
En conséquence, Monsieur Thomas LIGERON, demeurant à PARON (89) 24 route des Puits, est désormais le seul et unique gérant de la SARL dénommée LIGERON FERMETURES.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE (89).
Pour avis, Le notaire.

AL26021382

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TEAM 105

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
Sous le n° 879 698 454

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 22 décembre 2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent GRACIA de ses fonctions de président a compter de cette même date, la société IASB HOLDING, SARL au capital de 3.565.000€ - siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE - R.C.S. AUXERRE 885 330 233 ayant été désignée en qualité de personne morale nouvelle présidente, et la société GROUPE ENJOY, SAS au capital de 1.000€ - 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE - R.C.S.AUXERRE 918 704 933, ayant été désignée en qualité de directeur général personne morale, ces désignations étant effectives au 22 décembre 2025.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL26021386

LDS GROUPE

TRANSFORMATION

Groupement Agricole d'Exploitation

En Commun reconnu MARGNAC
Au capital de 391 824,46 euros
Siège social : 89160 PACY SUR ARMANCON
332 950 914 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 31 décembre2025, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, la dénomination puis décidé à l'unanimité, la transformation de la Société en société civile à compter du 31décembre 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 391824,46 euros, divisé en 25 702 parts sociales d'environ 15.24 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet : Ancienne mention : l'exploitation des biens agricoles apportés par les associés, achetés ou pris à bail par lui ou mis à sa disposition par ses membres généralement toutes activités se rattachant à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et soient conformes aux textes régissant les GAEC.
Nouvelle mention : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société, l'acquisition et la gestion de tous portefeuille de titres ou de valeurs mobilières, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Dénomination :
Ancienne mention : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu MARGNAC
Nouvelle mention : SC MARGNAC
Monsieur Arnaud MARGNAC et Monsieur Christophe MARGNAC, gérants, ont été confirmés dans leurs fonctions à la date de la transformation de la Société.
Pour avis, La Gérance.

AL26021418

// GÉRANCE

KARLOU
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Place Maréchal Leclerc
89000 AUXERRE
825 182 629 RCS AUXERRE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de gérance-mandat intervenu suivant acte sous seing privé du 16 Mars 2017 entre La société B&B HOTELS, société par actions simplifiée au capital de 16 318236,88 euros, dont le siège est 271 rue du Général Paulet 29200 BREST, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, sous le n° 378 047 500, et
La société KARLOU, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 9 Place Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE, sous le n° 825 182 629,
Portant sur le fonds de commerce d'hôtel situé rue d'Athènes - Zone d'activités de Macherin, 89470 MONETEAU,
A été résilié à effet du 08 Octobre 2025.
Pour avis,Le Président

AL26021226

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-479 du 03 décembre 2025, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique relative à la demande de deux permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque porté par la SAS GRIMAULT JOUANCY SOLAIRE, d'une emprise de 39,77 ha (surface clôturée) et d'une puissance totale de 33,84 MWc sur le territoire de la commune de GRIMAULT.
Cette enquête se déroule en mairie de GRIMAULT, siège de l'enquête, pendant32 jours consécutifs, du lundi 12 janvier 2026 (09 h) au jeudi 12 février 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.Monsieur René MOREAU est désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Christian CHARBONNIERAS est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Monsieur René MOREAU recevra, en personne, au sein de la mairie de GRIMAULT, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 12 janvier 2026 de 09 h à 12 h
- jeudi 22 janvier 2026 de 14 h à 17 h
- mardi 03 février 2026 de 14 h à 17 h
- jeudi 12 février 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-ep-grimault@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
sur le registre « papier » déposé en mairie de GRIMAULT(1, Rue de la Mairie - 89310 GRIMAULT)
- ou courrier adressé à la mairie de GRIMAULT, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie de GRIMAULT, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne,pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :Monsieur Jean-Baptiste HANOTTE, Chef de projets solaires/éoliens pour le Groupe Voltalia - 45, Impasse de la Draille - 13290 AIX-EN-PROVENCE
Email : jb.hanotte@voltalia.com

AL26021086

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE D'ÉTAIS-LA-SAUVIN

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-482du 17 décembre 2025, du Code de l'environnement et du Code de l'Urbanisme, une enquête publique relative à la demande de quatre permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque porté par la SAS ÉTAIS ÉNERGIES (groupe VALOREM), d'une emprise de 63 ha (surface clôturée) et d'une puissance totale de 22,4 MWc sur le territoire de la commune d'ÉTAIS-LA-SAUVIN.
Cette enquête se déroule en mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN, siège de l'enquête,pendant 38 jours consécutifs, du lundi 12 janvier 2026 (09 h) au mercredi18 février 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant notamment l'étude d'impact, l'étude d'incidence « Natura2000 », l'étude hydrogéologique, l'étude préalable agricole, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Michel BREUILLÉ est désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Jacqueline LAROSE est désignée commissaire enquêtrice suppléante, pour diligenter l'enquête.Monsieur Michel BREUILLÉ recevra, en personne, au sein de la mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN, les observations et propositions éventuelles du public,écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 12 janvier 2026 de 09 h à 12 h
- samedi 24 janvier 2026 de 09 h à 12 h
- mercredi 18 février 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-ep-etaislasauvin@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous)
- soit par écrit au siège de l'enquête :
sur le registre « papier » déposé en mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN (18, Grande Rue - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN)
ou par courrier adressé à la mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr
(Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie d'ÉTAIS-LA-SAUVIN, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Baptiste MEDINA, Chef de projets EnR pour le Groupe VALOREM
Email : baptiste.medina@valorem-energie.com

AL26021406

// MARCHÉS PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Yonne

AVIS DE LA CNAC

Réunie le 13 novembre 2025, la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a décidé de rejeter le recours formé par la société « DISTRIBUTION CASINO France »sur le projet d'extension par démolition/reconstruction d'un supermarché sous l'enseigne « ALDI » sur la commune d'Avallon, pour une superficie totale de 996,7 m² de surface de vente.
La CNAC a émis un avis favorable au profit de la SAS « IMMALDI & COMPAGNIE », dont la direction régionale est située 13, rue Clément Ader - 77230 DAMMARTIN EN GOËLE.

AL26021364

// DIVERS

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à ST SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, CRPCEN89018, le 9 décembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
M. Robert KAVACIUK, retraité, et Mme Yvette Renée RAMEAU,retraitée, demeurant ensemble à ESCAMPS (89240) 19 rue du Bois Tremblat, La Grilletière.
Nés savoir le mari à COURSON-LES-CARRIERES (89560) le 19 mars 1947 et l'épouse à VILLENEUVE-LES-GENETS (89350) le 22 janvier 1949.
Mariés à la mairie de VILLENEUVE-LES-GENETS (89350) le 3 août 1968 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Henry MISSON, notaire à BLENEAU (89220), le 31 juillet 1968.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Me Sébastien FOSSOYEUX où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021339

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 22/12/2025 modifiant le plan de redressement de la Sàrl S.M. AMIENS « SERGENT MAJOR » 13, Place Charles Surugue 89000 Auxerre (prêt à porter enfants) RCS BOBIGNY 379.243.165.

AL26021363

COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL

AVIS AU PUBLIC

Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU portant sur le point suivant :
- Réduction de la distance minimale d'implantation des constructions par rapport à l'alignement de certains types de voies en zones UE et AUE est tenu à la disposition du public en mairie de Ligny-le-Châtel durant une durée d'un mois, soit du 12 janvier 2026 au 13 février 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la mairie de Ligny-le-Châtel et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante :
mairie@lignylechatel.fr
Le Maire, Chantal ROYER

AL26021370

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 29 décembre 2025 a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale de celle-ci au conjoint survivant – par Monsieur Thierry DUCARD,directeur administratif et financier, et Madame Isabelle MONARI, enseignante, son épouse, demeurant à Sens (89100), 19 rue Claude Dechambre.
Monsieur né à Sens (Yonne), le 22 janvier 1965.
Madame née à Sens (89100), le 16 août 1967.
Jusqu'alors mariés sous le régime matrimonial légal à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à Maillot (89100), le 1er février 1992.
De nationalité Française.
Résidents en France au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le Notaire.

AL26021377

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 24 décembre 2019, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 20 décembre 2025.
Monsieur Patrick Raymond Eugène MEULEMEESTER, retraité, demeurant à Theil-sur-Vanne,commune déléguée des Vallées de la Vanne (89320), 11 route de la Vallée du Parc.
Né à Courbevoie (92400), le 21 juillet 1952.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à Theil-sur-Vanne, commune déléguée des Vallées de la Vanne, (89320), le 13 décembre2024.
A institué pour son légataire universel l'Association dénommée « SOC NATIONALE SAUVETAGE EN MER SNSM », association déclarée, dont le siège social à Paris (75009), 8 Cité d'Antin, identifiée sous le numéro SIREN 775.665.029 et déclarée à la préfecture de Paris.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament, a été reçue par le Tribunal de Sens le 24 décembre 2025.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal Judiciaire, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire, 28 avenue Georges Pompidou, 89100 Sens, Notaire chargé du règlement de la succession de Monsieur Patrick MEULEMEESTER.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion, Le Notaire.

AL26021378

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE – terres en appellation Coteaux Bourguignons pour partie - Comme le prévoit le code rural de la pêche maritime, en application de la Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : Les terrains mis en vente par la SAFER dont les productions relèvent de l'agriculture biologique sont cédés en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique - 63 a 84 ca -'L ARCHE' : A – 0089 – 0090 – 0091 – 0092 – 0093 – 0094 - 0095 – zonage: zone A du PLU.
AVALLON – pré - 1 ha 33 a 32 ca - 'SUR LES GRANDS PRES' : B – 0205 – zonage : zone A du PLUi.
BESSY SUR CURE – bois taillis - 13 a 62 ca - 'LES CHAUMES' : ZL – 0030 – zonage : RNU
BRANNAY – terres occupées vendues avec reprise du matériel, des DPB et d'une indemnité pour fumures et arrières fumures - 9 ha 15 a 10 ca - 'LES BRIERES' : ZC - 0040 - 'LA QUEUE DU BOIS' : ZD - 0012 - 'L ARPENT ROUGE' : ZH – 0045 – 0051 – 0177 - 0178 – zonage: zone A du PLU.
COURLON SUR YONNE – bois taillis, terres - 34 a 72 ca - 'FOSSE AUX CHIENS' : ZB - 0025 - 'LE MERISIER' : ZP – 0068 - 0203 - 'LES PIEDS BLANCS' : ZP - 0150 - 'LES VIOULES' : ZV - 0091 – zonage : RNU
ETAULE- bois taillis – 59 a 08 ca - 'MONT ORGE' : ZK - 0069 – zonage : zone N du PLUi.
ISLAND – bois taillis, landes - 1 ha 97 a 81 ca - 'LES GRANDES CHAUMES' : B – 0116 – 0117 – 0118 – 0119 - 0121 – zonage : zone N du PLU.
MASSANGIS - prés - 55 a 50 ca - 'PRESDE CHAMPLIVE' : YD - 0003 – zonage: RNU
NAILLY – terre- 14 a 89 ca - 'LES CHAMPS ROUGES' : YI - 0016 – zonage : zone N du PLU
PIERRE PERTHUIS – bois taillis - 67 a 50 ca- 'LE CLOIZOT' : B – 0488 - 0489 – zonage: zone N du PLU
PRECY LE SEC - bois taillis, landes, terres pour partie occupées - 4 ha 92 a 62 ca - 'VAUX LIONS' : A - 0609 - 'ENDROIT DES VAUX LIONS' : A – 0661 – 0684 – 0689 - 0703 - 'CHATILLON' : B - 1043 - 'VALLEE LUTHOT' : B - 0858 - 'HERVEAU' : B - 1206 - 'LES CHAUMES DU COTAT CRECH' : B - 1435 - 'CHEMIN DU BEUGNON' : C – 1246 – 1247 – 1250 - 1251 - 'LES ATES' : D - 1165 -1329 - 'VAUBILLON' : D – 1492 – 1509 - 1533 - 'CHAMPS DE LA BROUSSE' : ZE – 0071 - 0074 - 'LA FOIREE' : ZK – 0081 - 0082 – zonage : RNU.
SAINT PÈRE – prés et terres - 3 ha 65 a 32 ca - 'LE HAUT DES AUBUES' : ZI – 0063 - 0064 - 'LES BOISSEAUX' : ZK – 0006 – zonage : zone A du PLUi.
TONNERRE – terre et bois-taillis - 42 a 10 ca - 'VAL TIERCELIN' : AW - 0017 - 'LES BREUX' : E - 0296 - 'LES HAUTS SOLS' : YS - 0183 – zonage : zones N et AU1 du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/01/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26021417



SCP Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, CRPCEN 89003, le 26 décembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant
Entre :
Monsieur Gérard Marie Joseph Bernard Charles D'ASTORG, retraité Agricole, et Madame Claire Marie Edith DABLIN, Retraitée, demeurant ensemble à LAVAU (89170) L'oeillarderie 10 route de la Butte. Nés savoir : Monsieur à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) le 22 juin 1949, Madame à ETREPILLY (77139) le 23 avril 1959.
Mariés à la mairie de LAVAU (89170) le 30 novembre 1979 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean CAUQUY, notaire à BONNY-SUR-LOIRE (45420), le 9 novembre 1979.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL26021423

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DES SAISONS

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 144 826,57 euros
Siège social : les Saisons
89130 LALANDE
380 161 802 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 31 décembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M.Laurent GARRAUD et Mme Valérie BRETON épouse GARRAUD, demeurant à LALANDE(89130), 8 les Saisons.
Ces derniers auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à LALANDE (89130), 8 les Saisons.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL26021053

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALTERA DOMUS

Société civile immobilière
Au capital social de 15 800 Euros
Siège social 1 lieu dit Bellevue
89520 MOUTIERS EN PUISAYE
989 918 362 RCS AUXERRE

Le 15/12/2025, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 15/12/2025La société sera radiée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL26021349

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MAGALON

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 27 Route des Clerimois
89320 VILLIERS LOUIS
Siège de liquidation :
27 Route des Clerimois
89320 VILLIERS LOUIS
510 066 442 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025,l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Bruno MAGALON, demeurant 1 rue des Sablons Les Hauberts 89320 NOE, Associé Unique,exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 27 Route des Clerimois 89320 VILLIERS LOUIS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021380

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SELARL DU DOCTEUR ALAIN HADIDA

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 280 000 euros
Siège social : 5 Avenue Fontaine Sainte Marguerite - 89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
65 Rue du Port Kerdro
Le Pouldu
29360 CLOHARS CARNOET
453 401 358 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15décembre 2025, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30septembre 2025, déchargé Monsieur Alain HADIDA, de son mandat de liquidateur, lui adonné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés augreffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL26021409

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/12/2025, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée :
RGR FRANCE
Siège social : 19 rue des fours banaux 89690 CHEROY
Capital minimum : 1 000 €
Capital souscrit : 1 000 €
Capital maximum : 200 000 €
Objet social : - l'entretien, la réparation et la maintenance de véhicules automobiles légers, - la customisation, préparation, reprogrammation et amélioration de véhicules, - La réalisation de prestations de services liées à l'automobile, incluant l'entretien, la préparation, la rénovation, le nettoyage, la logistique, le transport et la gestion de flottes, - l'importation, l'homologation et la mise en conformité de véhicules, - La commercialisation d'accessoires, pièces détachées, équipements et produits liés à l'automobile, - L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, la mise à disposition et la gestion de véhicules automobiles, neufs ou d'occasion, - l'exploitation de marques, brevets, licences et droits de propriété intellectuelle, - La prestation de services de conseil, d'audit, d'intermédiation, de négociation ou d'accompagnement dans le domaine automobile, - la formation, le conseil et l'assistance technique dans le domaine automobile, - toutes opérations se rattachant directement ou indirectement au secteur automobile, - La création, l'exploitation, la gestion et le développement de solutions numériques, outils, plateformes ou services liés à l'optimisation opérationnelle, - La réalisation de prestations de services, d'études, d'analyses, de diagnostics, de supervision et de pilotage opérationnel, - Le conseil, l'accompagnement, l'audit, la formation et l'assistance opérationnelle auprès d'organisations publiques ou privées, - La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de fusion, d'alliance, de groupement ou de prise de participation, - et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement.
Président : M THIESSON CHRISTOPHER demeurant 2 Bis impasse de la poste 89500 ARMEAU élu pour une durée de Illimité.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Toute cession d'actions, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable des associés.
Procédure : - notification écrite au Président - convocation des associés sous 15 jours - décision à la majorité simple, sous réserve de l'accord de l'associé majoritaire.
Toute cession sans agrément est nulle.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL26021379

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : SCI LUJUART
SIEGE SOCIAL : 33 Rue de Montboulon – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
OBJET :- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 années
CAPITAL : 100 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros
GERANCE : Mme. Charlotte LENOBLE, sis 33 Rue de Montboulon – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
CESSION DE PARTS: Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL26021384

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LALANDE (Yonne) du 22 décembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI ROUTE DE BONNY
Siège social : 10 Chemin du Comte de Lacelle89130 LALANDE
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus,avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles et accessoirement. Toutes opérations financières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué unique-

ANNONCES LÉGALES

ment d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Mathieu MAILLARD,- demeurant 10 Chemin du Comte de Lacelle 89130 LALANDE
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés statuant à la majorité des deux-tiers des parts composant le capital social pour toutes les autres cessions
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance.

AL26021336

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du16/12/2025, il a été constitué une Société civileimmobilière :
Dénomination sociale : L'ARBRE AUX-CHOUETTES
Forme : Société Civile Immobilière
Objet : Acquisition, construction, administration,gestion et location de tous les immeubles
Capital : 2 000 €
Siège social : 30 rue du Cormier – 89116 LACELLE-SAINT-CYR
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports en numéraire : 2 000 €
Gérant : Mme Sandrine FOUINAT épouse DECHAMBRE et M. Sébastien DECHAMBRE demeurant 30 rue du Cormier – 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR
Cessions de parts : Toutes cessions entre associés est libre. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément, celui-ci est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL26021346

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 décembre 2025 à Auxerre il a été constitué une société civile.
Dénomination sociale : DOMUS
Forme : Société civile
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 7 365 291 euros
Siège social : 6 rue du Colonel ROZANOFF 89000 AUXERRE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : 7 365 291 euros
Gérant : M. Romain RENARD demeurant 5 Rue des Boucheries 89000 AUXERRE
Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL26021354

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2025 à SAINT-MAURICE-THIZOUAILLES (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA LES 3 SILLONS
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 3 000 euros
Siège social : 1, LIEUDIT DU VIEUX POUX - 89110 SAINT-MAURICE-THIZOUAILLES
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Harry RAINON, demeurant 12, route de Chaumont – 89110 CHASSY, M. Tristan VIEL demeurant 1, rue de Charny – 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE, M. Estéban VIEL demeurant 1, rue de Charny – 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE
Immatriculation : RCS SENS
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

AL26021359

Etude de Maître Hervé CHANTIER
Notaire à APPOIGNY (Yonne)
5 rue du Professeur Mocquot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 23 décembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : St MEDARD.
Siège social : CHARBUY (89113), 13 rue du Coteau.
Durée : 99 années
Capital : TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (31 500,00 EUR)
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Apports immobiliers : Monsieur Patrick VILAIN et Madame Evelyne GUYOU, son épouse, apportent un terrain sis à CHARBUY (89113) Lieudit LES BOIS DE CHARBUY, cadastré section AW n° 204, 209 et 415. D'une valeur de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (31 500,00 EUR).
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés, à l'exception de la cession des parts entre associés d'origine.
Les gérants de la société sont : Monsieur Patrick Pierre VILAIN et Madame Evelyne Virginie VILAIN née GUYOU demeurant ensemble à CHARBUY (89113) 13 rue des Sablons.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention, Le notaire.

AL26021371

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.
Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr
Terres de Bourgogne

// SYLVICULTURE

L'homme qui grimpe aux arbres

Arnaud Labaume est grimpeur-élagueur vers Précy-sous-Thil. Nous avons échangé sur son métier.

À 30 mètres de haut, on ne doit pas faire le malin… Arnaud Labaume ne dira pas le contraire, lui qui a déjà dépassé cette hauteur à plusieurs reprises depuis le lancement de son activité, le 1er janvier 2025. *« C'est certain, il ne faut pas avoir le vertige ni toute autre appréhension ! À cette hauteur-là, on raisonne encore plus chacun de ses gestes »*, lance l'habitant de Vic-sous-Thil. Celui-ci exerce le métier de grimpeur-élagueur : son quotidien consiste à grimper dans les arbres de ses clients pour réaliser toutes sortes d'opérations (taille, entretien, démontage, abattage…).

Des petits guides

Baudriers, mousquetons et cordes : plusieurs de ses outils sont ceux de l'escalade. À quelques détails près tout de même, comme l'obligatoire EPI (équipement de protection individuelle) sans oublier la tronçonneuse : *« bien évidemment, je monte avec des petites machines munies de guides de seulement 30 ou 35 cm… Mon guide de 90 cm, je le conserve pour le bas de l'arbre, c'est bien trop grand pour être utilisé en hauteur ! »*. Parole de professionnel : bien souvent, il est plus facile de travailler sur un arbre élancé de 30 m que dans un « petit » spécimen d'une dizaine de mètres : *« dans ces derniers, il est parfois difficile d'évoluer, car tout est un peu condensé… À l'inverse, de très grands platanes, chênes ou hêtres sont souvent très faciles d'accès »*. Cela va sans dire : grimpeur-élagueur nécessite de bonnes connaissances de l'arbre mais aussi de bonnes conditions physiques.

Des débuts encourageants

Auxois Morvan Élagage, la société d'Arnaud Labaume, connaît de bons débuts depuis son lancement il y a bientôt un an. La clientèle est composée d'environ 80 % de particuliers, des communes se montrent elles aussi intéressées. *« Les gens ont été très réactifs suite à la création de mon entreprise, que tout le monde soit remercié ! Le bouche-à-oreille fonctionne aussi très bien »*, confie ce fils, petit-fils et arrière-petit-fils de menuisiers.

Travailler en synergie

Arnaud Labaume analyse et donne de précieux conseils sur la santé des arbres. La chalarose du frêne, le bostryche de l'épicéa ou encore les chenilles processionnaires du pin sont autant de maladies et d'agresseurs pouvant être observés par le Côte-d'orien. *« Un diagnostic est de toute façon obligatoire avant toute intervention, j'échange avec les clients. Il faut s'adapter à chaque situation. Pour un arbre malade ou devenu trop grand qui présente un risque pour son environnement, là c'est vrai, il n'y a souvent pas le choix, il faut intervenir »*. Le travail d'Arnaud Labaume ne s'arrête pas en si bon chemin : *« en effet, les opérations se font en deux temps, avec ensuite l'évacuation des branches et/ou des arbres entiers. Camion benne et broyeur sont alors réquisitionnés ! »*. Le grimpeur-élagueur ajoute un mot personnel : *« je me suis mis à mon compte au milieu de nombreuses autres entreprises. Je suis persuadé que l'on peut s'échanger nos savoir-faire respectifs dans bien des situations. Au plaisir de travailler avec les collègues qui m'entourent ! »*.

AG

Contact : 06 78 70 25 17, amelagage@outlook.fr



Le Côte-d'Orien de 28 ans propose ses services dans un périmètre de 80 km autour de chez lui, à destination des particuliers et même des collectivités.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Vendredi 30 janvier

// Soirée caritative à Beaune

Le Théâtre de Beaune s'illumine pour une soirée, à partir de 20 heures : entre plumes, paillettes et French Cancan, le cabaret Les Scarlines se mobilise au profit d'associations beaunoises qui œuvrent pour les enfants malades, lors d'un rendez-vous festif et généreux. Accompagnées de chanteurs et autres artistes, les danseuses présenteront leurs tableaux inspirés des plus grands cabarets parisiens.

Tarifs : de 20 à 25 euros.
Réservations au 03 80 26 21 30.

• Jeudi 29 janvier

// Dîner de bienfaisance à Daix

L'association Simon de Cyrène Côte-d'Or anime des maisons partagées pour personnes cérébrolésées. Ces lieux allient habitat et solidarité, offrant un cadre chaleureux où les habitants vivent ensemble, s'entraident et partagent leur quotidien.
Elle organise un dîner de bienfaisance à Daix pour soutenir l'ouverture d'une nouvelle maison partagée et de 4 appartements satellites qui permettront d'accueillir sur la commune de Saint-Apollinaire 10 nouvelles personnes en situation de handicap. Cette soirée gastronomique sera ponctuée d'une vente aux enchères de grands vins de Bourgogne et d'un spectacle de magie. L'invité d'honneur sera le journaliste et écrivain Lionel Chamoulaud.

Tarif : 170 euros par personne, entièrement défiscalisable, soit 58 euros après impôts.
Renseignements : 03 80 66 47 85 ou par mail : contact.dijon@simondecyrene.org

Nièvre

• 17 janvier

// Concert

The Muddy Hermanos se produira à la Ferme de Neuftables à Luthenay-Uxeloup le 17 janvier à partir de 20 h. En sus du concert, restauration sur place proposée.

Infos : https://www.facebook.com/FermeDe-

// SOLIDARITÉ

La magie, une parenthèse enchantée pour les enfants hospitalisés

L'association Magie à l'Hôpital exauce les rêves d'enfants malades. Avec son bus aménagé en scène, elle leur offre régulièrement des spectacles.

Des moments suspendus, un sas de décompression dans un quotidien forcément éprouvant, émaillé de rendez-vous avec des spécialistes, de soins souvent lourds, de la peur du lendemain qui rode toujours… Ce sont ces parenthèses de joie et de rire qu'offre aux enfants hospitalisés et à leur famille, l'association Magie à l'Hôpital.

Née à Tours en 2006, l'association Magie à l'Hôpital intervient avec ses magiciens professionnels ou semi-professionnels dans les hôpitaux de l'Hexagone au cœur des services pédiatriques, une à quatre fois par mois. L'animation se déroule directement dans les chambres des enfants ou au pied des hôpitaux sur la scène du Magi'bus.

Donner du sens

Grâce à des mécènes, des entreprises essentiellement, de taille très diverse, l'association peut multiplier les initiatives. *« Parmi ces mécènes, Magie à l'Hôpital recrute des bénévoles qui s'impliquent dans les opérations, en s'improvisant accompagnateurs d'un jour ou encore sculpteurs de ballons. L'entreprise fait un don à l'association, mais de plus en plus d'entre elles souhaitent impliquer leurs collaborateurs pour donner du sens à leur action »*, témoigne Réjane Devos, chargée de communication.

Mathis voulait rencontrer le pape

Parallèlement, l'association réalise des rêves d'enfants. Trois cent soixante-cinq ont été réalisés en 2025, un record ! De rencontres avec des artistes au voyage en Laponie pour rencontrer le père Noël, en passant par une visite au Vatican pour voir le pape en personne… l'association ne se donne aucune limite pour exaucer les rêves d'enfants et à chaque fois, les familles sont pleinement associées à ces moments magiques. Transports, hébergement, repas… l'association honore l'ensemble des frais engagés. *« C'est la force de notre réseau. On connaît tous quelqu'un qui connaît quelqu'un. C'était le cas pour le pape avec une personne qui connaissait le secrétaire du nouveau pape. Quand on a reçu cette demande, on s'est dit que ça allait être un peu compliqué, mais nous y sommes arrivés. Mathis a rencontré le Saint-Père ! »*, s'enthousiasme Nicolas Dias, chargé de mécénat de l'association. *« On part du principe qu'un enfant heureux guérit plus facilement. On le voit dans nos actions. Quand un magicien entre dans la chambre d'un enfant, pendant trois quarts d'heure, il ne pense plus à son traitement, il oublie l'opération qu'il va devoir subir le lendemain… C'est une parenthèse enchantée pour l'enfant et sa famille, et parfois une aide dans le soin »*, poursuit Nicolas Dias.



Pamac/Sophie Chatenet

Née à Tours en 2006, l'association Magie à l'Hôpital intervient avec ses magiciens professionnels ou semi-professionnels dans 29 hôpitaux de l'Hexagone dans les services pédiatriques, une à quatre fois par mois.

Sophie Chatenet

Le Magi'bus en tournée

Depuis septembre dernier et jusqu'à juin 2026, le Magi'Bus est en tournée pour son Voyage magique. Le Magi'Bus fera étape dans plus de 40 hôpitaux pédiatriques où seront proposés des spectacles de magie, une distribution de ballons sculptés et des boîtes de magie spécialement conçues pour les jeunes patients et le personnel médical. Pour les enfants ne pouvant se rendre aux animations proposées depuis le Magi'Bus, un magicien interviendra directement en chambre, comme a l'habitude de le faire l'association tout au long de l'année. De plus, les enfants seront invités à écrire leurs rêves qui viendront enrichir le mur des rêves installé à l'intérieur du Magi'Bus. Une manière poétique de faire vivre leur imaginaire au fil du voyage. Des animations seront également organisées dans les rues de certaines grandes villes traversées, pour sensibiliser le grand public aux missions de l'association Magie à l'hôpital et obtenir un soutien plus large.



Pamac/Sophie Chatenet

Le Magi'Bus réalise chaque année une tournée des hôpitaux d'une trentaine de dates.

// PARTENARIAT

Un lien lumineux pour davantage de magie

Née il y a dix-huit ans dans le village éponyme de Charroux, les Bougies de Charroux, dont l'atelier est situé à Saint-Bonnet-de-Rochefort a créé une bougie aux senteurs d'enfance en partenariat avec Magie à l'Hôpital.

En Auvergne, un partenariat particulier s'est noué entre l'association Magie à l'Hôpital et les Bougies de Charroux. Tout a démarré par un concours de dessin où les enfants ont imaginé la plus belle illustration du couvercle pour refermer le petit bocal des bougies commercialisées par l'entreprise bourbonnaise. Avec à la clé des fonds récoltés pour l'association. Pierre Corgnet, président des Bougies de Charroux, a voulu aller encore plus loin. Alors, lorsque son directeur marketing, Romain Colas, lui propose de sortir une bougie à la senteur du bonbon à la fraise le plus célèbre de la planète, le tout en reversant 1 € sur chaque pot vendu, il est séduit.

Un euro reversé à Magie à l'hôpital

La bougie, commercialisée depuis le 26 décembre dernier dans les 39 boutiques de la marque, vient compléter les centaines de références déjà disponibles. Objectif : écouler 20 000 pièces de cette bougie de manière à pouvoir reverser 20 000 € à Magie à l'Hôpital. *« On a développé spécialement ce parfum pour Magie à l'Hôpital car on croit en cette association, on a envie d'avancer avec eux et le bonbon à la fraise c'est le parfum que tous les enfants adorent »*, insiste Pierre Corgnet.



Pamac/Sophie Chatenet

Une bougie au doux parfum d'enfance et solidaire.